

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

I

En 1710, Port-Royal fut pris par les Anglais, qui le nommèrent Annapolis. C'était le centre de l'établissement le plus considérable des Français en Amérique, l'un des appuis importants de leur puissance et le point qui avait toujours le plus menacé les colonies britanniques.

En 1714, toute la presqu'île acadienne subit le sort de Port-Royal : la France l'abandonna par le traité d'Utrecht.

Ce traité laissait une latitude de deux ans aux anciens habitants pour disposer de leurs biens et rentrer dans les domaines de leur patrie ; il ne spécifiait rien pour ceux qui voudraient rester sous le sceptre des nouveaux maîtres.

En 1714, Nicholson, gouverneur d'Annapolis, invita les Acadiens à prêter le serment d'allégeance ou à quitter le pays dans l'espace d'un an. Beaucoup de ces pauvres gens croyaient que ce serment était d'une nature indissoluble, et qu'il y avait crime à le prêter à un souverain après l'avoir formulé pour un autre ; ils étaient unanimes, d'ailleurs, à ne faire cet acte solennel qu'après avoir reçu l'assurance que leurs services ne seraient jamais requis contre la

France. Ils demandèrent donc la permission de s'embarquer sur des vaisseaux de leur nation. Mais on leur répondit que, aux termes du traité, les vaisseaux français n'avaient pas le droit de mouiller dans leurs eaux. Ils se résignèrent à attendre les chances de l'avenir ; pour le moment, ils n'osèrent pas confier leur sort à des navires anglais : un vague pressentiment leur faisait déjà redouter quelque perfidie.

En 1719, pendant une absence du colonel Philips, qui avait succédé à Nicholson, son lieutenant trouva le moyen, soit par violence, soit par ruse, de faire prêter le serment à un assez grand nombre des habitants de la ville et du voisinage. Le gouverneur étant de retour, ils allèrent se plaindre amèrement à lui de l'acte de son subalterne. Philips les calma et leur assura que s'ils prêtaient le serment, on ne les obligerait jamais à porter les armes contre la France. Sur cette promesse, 880 hommes, qui devaient former la portion la plus influente de la population de la Péninsule, jurèrent fidélité au roi George Ier.

Depuis lors jusqu'en 1744, les Acadiens, retirés dans leurs foyers, s'occupèrent sans inquiétude de la culture de leurs terres, s'habituant à un état de neutralité que tous, Anglais et Français, semblaient leur confirmer. On les nommait *neutrals* (les neutres).

En 1744, la politique européenne ayant entraîné de nouveau l'Angleterre et la France sur les champs de batailles, l'Acadie devint un des principaux théâtres de la guerre en Amérique. Les flottes des deux nations vinrent se heurter sur ses côtes. Le siège de Louisbourg par les Anglais, celui d'Annapolis par les Français, occasionnèrent, au milieu des populations acadiennes, des rencontres fréquentes de corps armés qui ne manquèrent pas d'y jeter la perturbation. Un des plus brillants faits d'armes de cette guerre de quatre ans eut lieu à Grand-Pré même, sur le Bassin des Mines, le bourg le plus considérable et le plus tranquille des *neutres*.

C'était une singulière situation pour ces habitants que celle de voir, du seuil de leurs chaumières, des Français et des Anglais répandre leur sang dans ces combats acharnés. Pendant le désordre de la mêlée, quand ils entendaient la voix de leurs anciens compatriotes les appeler dans l'agonie ou les narguer dans le triomphe, quelle lutte terrible devaient se livrer en eux le sentiment de la nature et celui de la foi jurée !

Comme ils étaient les seuls dans cette partie du continent qui eussent des greniers bien remplis et des troupeaux abondants, les vainqueurs et les vaincus, les citoyens de jadis et les nouveaux maîtres, vinrent s'approvisionner chez eux. L'escadre du duc d'An-

ville, jetée par des contretemps dans la rade de Chebouctou, était ravagée par la peste : des commissaires vinrent demander des aliments frais pour les équipages décimés, aux Mines, à Cobequid et à Chignectou. On leur en donna ; c'était pour des Français expirants qu'on leur tendait la main, et rien dans leurs nouveaux liens politiques ne leur défendait cet acte d'humanité.

Pendant ces évènements, il est naturel de croire que les sollicitations de la part des soldats et des agents de la France, pour persuader aux Acadiens de se soustraire à l'autorité des conquérants, furent fréquentes et vives. Mais aucun fait sérieux n'a prouvé qu'elles aient réussi à faire commettre un acte de trahison à ces âmes loyales, pour qui la parole d'honneur valait un serment. Au contraire, les propos malveillants que les Canadiens leur jetaient en toute occasion, les provisions que leur arrachait de force le corps expéditionnaire de M. de Villiers et la captivité de plusieurs habitants de Grand-Pré, entre autres du vieux notaire LeBlanc, qui fut retenu pendant quatre ans à Louisbourg, comme citoyen Anglais, prouve leur fidélité à la Grande-Bretagne. D'un autre côté, il est évident que les Anglais leur reconnaissaient bien le caractère de neutres, puisqu'ils ne leur demandèrent aucuns services militaires durant toute cette guerre.

En 1748 fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle. En Amérique, les belligérants rentrèrent dans leurs anciennes possessions ; mais comme ces possessions avaient des limites fort incertaines, une des stipulations du traité de paix laissait à une Commission le soin de les définir : nouveau nœud gordien resté entre les deux peuples pour amuser, pendant quelque temps, la fine diplomatie, mais qu'il fallut bien trancher.

Le peu de connaissance que l'on avait de ces contrées, lors des traités antérieurs, avait laissé tant de vague dans les termes de ces pièces publiques, que chaque nation prétendait bien, en fin de compte, posséder la moitié de ce que l'autre réclamait. Le Conseil des arbitres n'était pas encore nommé que déjà les gouverneurs s'empressaient d'occuper tout ce qui paraissait leur convenir et de fonder des établissements solides là où ils n'avaient fait que passer.

En Acadie, aussitôt la paix signée, un des premiers soins de Mascaren fut de forcer les habitants voisins du golfe St. Laurent à jurer foi et hommage à son souverain, dans les termes communs à tous les sujets anglais. Puis il chassa le curé de Grand-Pré, qu'il accusait d'exciter le peuple à la désertion et à la révolte.

Dans le même temps, les gouverneurs du Canada renouvelèrent leurs sollicitations auprès des Acadiens pour les décider à venir se

fixer sur les côtes septentrionales de la Baie de Fundy, qu'ils prétendaient posséder, ainsi que toute la rive sud du Golfe St. Laurent, jusqu'à l'île du Cap-Breton. On offrait de mettre à leur disposition les subsides nécessaires à ce déplacement, d'autres terres, des provisions et la protection du drapeau de la France. Plusieurs familles se laissèrent, dès lors, entraîner par l'attrait de ces propositions; devant la nouvelle attitude du gouvernement britannique, on conçoit que de pareilles offres devaient être bien puissantes sur des cœurs restés aussi sincèrement français, malgré leurs nouveaux liens politiques. Il était évident, aux yeux du plus grand nombre, que les Anglais n'entendaient plus leur laisser leur droit et privilèges de neutres en face de la France menaçante et armée. Cet état anormal devenait de jour en jour plus insupportable pour les Anglais comme pour les Acadiens, surtout pour les habitants voisins du Canada et du Cap-Breton.

Le parlement de la métropole venait de voter des sommes considérables pour favoriser la colonisation du pays par ses émigrants; et en 1749, Cornwallis débarqua dans le havre de Chebouctou, à la tête de 3760 hommes, à peu près tous mauvais sujets de Sa Majesté. Car, pour hâter cette colonisation, le gouvernement ne tint guère à n'y implanter que des germes de vertu et d'honneur. On y déversa le trop plein des prisons. C'était un charmant voisinage à procurer aux honnêtes Acadiens que ces troupes de bandits. Ils ne leur firent pas, pourtant, mauvais accueil. A peine avaient-ils appris leur arrivée, qu'ils s'empressèrent auprès d'eux, offrant des provisions de toutes espèces, l'aide de leur travail et de leur expérience.

Quelque temps après, ce même Cornwallis lança une proclamation qui enjoignait à tous les habitants indistinctement de venir faire acte de soumission au roi dans la formule ordinaire. On accordait une période de trois mois pour remplir cette obligation. A tous ceux qui obéiraient à l'ordonnance, on assurait la paisible possession de leurs terres et le libre exercice de leur religion et de leurs droits de citoyens anglais; les autres étaient menacés de confiscation et d'exil.

La même protestation unanime s'éleva contre cette nouvelle injonction. Les habitants rappelèrent la promesse de Philips, la réserve qu'on leur avait toujours accordée dans les termes de leur serment, leur fidélité constante; la cruauté qu'il y aurait de les jeter, main armée, contre des poitrines et des cœurs français, etc.... On leur répondit que Philips avait été censuré par le roi pour ses promesses indiscrettes. Ils n'avaient jamais entendu dire un mot.

de cette censure jusque là : pendant plus de trente ans, confiants dans la parole du représentant de leur souverain, et fidèles à celle qu'ils lui avaient donnée, en retour, ils avaient cultivé en paix leurs champs, défriché des terres considérables, accompli des travaux publics gigantesques, accru les ressources du pays. Mais la raison politique fait découvrir bien des choses !

A l'époque des garanties de Philips, le gouvernement colonial était peu de chose ; il n'aurait pas pu imposer des serments cruels à une population déjà nombreuse, placée à quelques pas de ses anciens drapeaux ; il n'aurait pu empêcher ces populations de se soustraire à son autorité et d'aller grossir sensiblement les rangs de ses ennemis ; on fut bon et généreux. Mais au temps de Cornwallis, Philips et son roi étaient morts depuis longtemps, bah !..... Annapolis était plus fort, appuyé par les établissements de la Nouvelle-Angleterre ; Halifax venait d'être fondé ; on avait mis des garnisons à Passiquid et à Grand-Pré, et une guerre terrible, une guerre de géants, un combat suprême allait s'engager entre deux puissances rivales en Europe, rivales en Asie, rivales en Amérique, rivales partout. Il fallait bien soumettre, à tout prix, ces quelques milliers de cœurs français que l'on avait laissé battre au sein d'un pays anglais.

Il y avait eu duplicité politique à les garder là malgré eux, et ce premier crime, comme tous ceux de ce genre, ne devait avoir pour conséquences qu'une plus grande duplicité et qu'un crime national plus hideux !

Les Acadiens demandèrent si, dans le cas où ils voudraient laisser le pays, on leur permettrait de disposer de leurs propriétés.

On leur répondit que le traité d'Utrecht leur avait accordé deux années pour faire ces dispositions, et que ces deux années étaient depuis longtemps écoulées ; qu'ils ne pouvaient, par conséquent, ni vendre leurs biens, ni partir.

Ils retournèrent alors dans leurs foyers, les uns disposés à confier leur sort au désespoir, les autres à attendre. Pas un n'alla mettre la main sur la Bible pour jurer à l'Angleterre qu'ils lèveraient cette main armée contre la France !

II

Deux familles de Grand-Pré se séparèrent durant ces temps agités ; l'une partit, emportant sa haine pour les persécuteurs ; l'autre resta en gardant toujours fidélité, attendant encore des

jours de clémence et de justice, des jours de bonheur et de tranquillité !

Ces séparations étaient devenues fréquentes depuis quelque temps ; mais aucune peut-être n'avait été plus pénible que celle-ci. Les deux familles étaient nombreuses, voisines, également à l'aise, et liées depuis longtemps, non seulement par le nœud de la plus douce amitié, mais par des alliances à divers degrés ; il s'en préparait même une nouvelle, qui aurait encore ajouté son charme à cette heureuse union. Le départ la fit remettre à d'autres temps.

Ce fut vers l'automne de 1749 que le père Hébert dit adieu à son vieux voisin et quitta Grand-Pré pour aller s'établir sur les bords de la Missaguash, au fond de la Baie de Beau-Bassin. Après le sacrifice de ses biens-fonds et l'abandon de ses amis, ce qui l'affectait le plus, c'était de partir la nuit, presque à la sourdine, comme un malfaiteur. Mais il fallait bien subir cette pénible nécessité. Si les autorités avaient connu son départ, on l'aurait fait arrêter comme un traître. Ses propriétés se trouvaient déjà confisquées par le fait seul de sa fuite. Il n'avait pas même cherché des acquéreurs, il les aurait exposés à l'expropriation et à d'autres châtimens. Il n'avait pu disposer que de ses meubles, des produits de sa récolte et de ses animaux, qui étaient nombreux et beaux. Comme il avait fait ses ventes de gré à gré, en secret, et comme les acheteurs étaient tous ses amis, il avait réalisé une somme bien suffisante pour commencer un nouvel établissement. D'ailleurs, il avait quatorze enfants, dont les huit aînés étaient des garçons, forts et laborieux ; et puis les Acadiens ne craignaient pas les travaux héroïques.

Quatre de ses garçons étaient déjà fixés, avec leurs petites familles, sur la Baie de Beau-Bassin : leurs sollicitations continuelles, actives sans doute par la présence de M. de LaCorne, qui venait d'arriver dans les environs avec un corps nombreux de Canadiens ; le plaisir de rassembler sous un même toit tous les membres d'une famille aimante et unie ; les entraves croissantes que le gouvernement jetait entre eux, pour gêner leurs relations ; l'espérance de se retrouver encore Français : tous ces motifs, surtout le dernier, parurent suffisants au père Hébert pour le décider à s'expatrier, malgré son âge déjà avancé et toutes ces habitudes de vieille date que l'aisance et des relations toujours bienveillantes lui avaient rendues plus douces. Il partit donc.

Il pouvait être dix heures du soir quand le vieillard, se levant de dessus la dernière chaise restée dans la maison, jeta un regard autour de lui, sur les murs vides, sur lâtre éteint, sur quelques

groupes de femmes qui pleuraient avec ses filles, et dit d'une voix encore sonore :

— Mes enfants, c'est l'heure, il faut partir ; nous devons aller coucher plus loin ce soir.....

Alors, il s'ouvrit une voie devant lui, au milieu des enfants, des intimes et des petits-enfants, et il sortit le premier, tenant son vieil ami par le bras. La conversation avait été peu animée dans la maison, les voix étaient altérées, les phrases entrecoupées ; elle cessa tout à-fait sur le seuil de la porte.

A la suite du chef se rangèrent les fils et les brus, la mère, les filles et les nombreux représentants d'une troisième génération. Tous portaient quelques fardeaux, objets d'utilité journalière. Cette procession se dirigea ainsi silencieuse au milieu des ténèbres, vers l'embouchure de la Gaspéreau, où l'attendaient les embarcations nécessaires au voyage.

Peu de personnes accompagnaient les pauvres émigrants ; ils s'en allaient comme ces cercueils ignorés qu'accompagnent les seuls parents en pleurs. On avait craint d'éveiller l'attention de l'autorité, qui commençait à tenir l'oreille ouverte, même à Grand-Pré. Arrivés sur la grève, il se fit un peu plus de bruit ; l'installation de tout ce monde et de tout le menu ménage, au milieu des ténèbres et de l'aveuglement que donnent les larmes, entraîna quelque désordre ; on s'appelait à demi voix, on préparait la manœuvre, on dégageait les amarres. Mais bientôt le bruit cessa peu à peu, on entendit encore quelques voix qui se disaient adieu sur divers tons de la gamme des douleurs ; on entendit aussi des cris d'enfants troublés dans leur sommeil.

Pauvres petits !..... Une brise froide et humide passait sur leur visage ; ils sentaient bien que ce n'était pas là le souffle caressant de leur mère : un vigoureux balottement commençait à se faire sentir sous l'effort des rameurs ; ce n'était plus pour eux le doux balancement du berceau ! Ils pleuraient ; et leur voix, errant au caprice des vents, fut la dernière chose que l'oreille put saisir dans les solitudes de la mer.

III

Deux personnes se tenaient encore debout sur le rivage : c'était le vieux voisin Landry et sa fille Marie.

Quand ils ne virent plus rien sur la silhouette incertaine des flots, quand les ondes soulevées par les rames eurent cessé d'ap-

porter à la plage l'adieu lointain et suprême des voyageurs, le vieillard se retourna vers l'enfant qui s'appuyait à son côté, et il lui dit avec effort et d'une voix incertaine :

— Ne pleure pas, petite ; tu sais bien qu'il reviendra, ton Jacques, au printemps ;” puis il passa sa main autour de son cou pour lui caresser la joue et le bout de sa jolie petite oreille, et ils s'acheminèrent lentement du côté de leur demeure.

Marie marcha quelque temps sans rien dire, se contentant de soulever souvent jusqu'à ses yeux le coin de son tablier blanc ; après, elle dit à son père :

—L'année dernière, au mois de mai, un petit ménage de rossignols était venu s'établir dans une belle touffe de treffle rouge et de millet sauvage ; une grande feuille de plantain se penchait sur le nid, lui servant de toit, et le taillis de pruniers lui jetait toute son ombre. Aussitôt que je vis le couple assidu au logis, je me mis à chasser tous les chats du voisinage ; je mis même Minou prisonnier dans la cave : le perfide m'avait grippé un poulet, autrefois. Tous les jours, quand la mère allait dîner (et elle n'allait pas loin, car je lui portais toute la mie de mon pain sur cette grosse pierre plate, de l'autre côté du taillis), moi, je courais bien doucement, comme aurait fait Minou, puis écartant les grandes herbes, je regardais si les quatre petits ne mettaient pas le nez à la fenêtre de leur maisonnette. Quand ils en furent sortis, je leur portai bien autant de vers que si j'eusse été leur maman ; et je remarquais en passant le progrès de leurs plumes.

Un jour, je trouvai toute la famille perchée au bord du nid ; un d'eux même avait grimpé au plus haut faite de la feuille de plantain ; et tous ensemble ils regardaient le ciel et la prairie, où jouaient les grands oiseaux, leurs aînés. Je jugeai qu'il était temps de laisser un souvenir à mes petits ambitieux, et je leur attachai à chacun un fil de soie rouge à la patte droite. Le lendemain, à l'aurore, ils étaient déjà en plein pré, trottinant et soulevant l'aile à chaque brise qui passait. J'essayai de les attirer avec mon pain, en imitant le cri de leur mère, mais elle les appelait plus loin dans le feuillage, et ces enfants du ciel ne voulaient plus que l'espace et de l'air ; ils firent tant qu'à la fin une rafale vint les saisir, et ils allèrent en tourbillonnant se perdre, les uns dans les futaies, les autres dans les charmillles. J'en ai vu tomber un dans la rivière ; il a surnagé longtemps, suivant le cours de l'eau, et je ne l'ai pas vu revenir..... Les autres s'appelèrent encore jusqu'à la nuit ; mais le jour suivant je ne les ai plus entendus : eux aussi, ils s'étaient dit adieu !...

Ce printemps, au premier chant du rossignol, je suis allé vite, vite, voir si le nid était en ordre, si les écureuils ne l'avaient pas pillé, pour faire leur lit d'hiver ; il y était encore, aussi mollet, aussi caché ; et j'attendis l'heure de la couvée, croyant que l'un de mes petits ne manquerait pas de venir confier ses enfants où il avait lui-même trouvé tant de soins et de bonheur..... Aucun n'est revenu !... et le nid est encore vide !

J'ai eu bien du chagrin !

J'ai pensé qu'ils étaient peut-être tous morts... Un méchant hibou aurait bien pu les croquer pendant leur sommeil.... Ils ont peut-être été gelés dans leur maison d'hiver... Ils sont peut-être tombés dans la mer, en voulant la traverser pendant la grosse tempête du mois de juillet.... Les oiseaux, mon cher papa, est-ce que ça se souvient de quelque chose ?—Puis, sans attendre la réponse, qui tardait un peu, Marie reprit :—Depuis ce temps-là, mon cher papa, j'ai pensé que le départ c'était toujours une chose bien triste ! c'était le premier que je voyais !... et ce soir..... Et la jeune fille reprit le coin de son tablier blanc.

— Oui, mon enfant, ce soir, c'est un départ bien pénible ; mais au moins Jacques n'a pas fait comme tes oiseaux, il t'a promis, en partant, qu'il reviendrait ; il reviendra.

Je ne suis pas bien sûr si les rossignols se souviennent de quelque chose ; comme les tiens ne sont pas de retour, c'est le meilleur signe qu'ils ne se rappellent de rien. Mais les garçons, Marie, ça se souvient toujours !.....

Il paraît que ceci était déjà une vérité bien connue au temps du père Landry, car autrement il ne l'aurait pas affirmé : on sait jusqu'à quel point les Acadiens abhorraient le mensonge.

Dans tous les cas, Jacques avait bien décidé de revenir à Grand-Pré, au printemps. Comme il était le seul des Hébert non marié, il devait suivre son vieux père pour l'aider dans son nouvel établissement ; mais il était convenu, en famille, qu'on ne le retiendrait pas après les premières semailles.

IV

Cependant, quoiqu'il emportât l'espoir d'un prochain retour, le départ n'en avait pas été moins pénible pour lui. Il n'avait pas, sans doute, comme ses parents, à rompre avec de vieilles habitudes : il n'avait que dix-huit ans ; cependant, celle toute petite qu'il avait contractée depuis quelque temps lui parut bien aussi difficile à bri-

ser que les plus antiques et les plus solennelles. On comprend qu'il ne s'agit ici ni de cartes, ni de pipe, ni de course au clocher, mais bien d'une fille d'Eve. Il y en avait beaucoup à Grand-Pré, et elles n'attendaient pas d'avoir vingt ans pour charger leurs frères d'aller dire à leurs amis qu'elles étaient bonnes à marier ; et quand elles étaient jolies et douces comme Marie, elles pouvaient facilement se dispenser de confier aux frères cette mission délicate, qu'ils remplissaient d'ailleurs toujours assez mal. Dans ces heureux temps, les épouseurs se présentaient presque aussitôt après la démolition de la dernière poupée. Ainsi, Marie avait à peine treize ans au départ de Jacques, et les fiançailles étaient déjà une affaire convenue entre eux et leurs familles.

Raconter minutieusement les origines et les phases de cette liaison serait chose futile ; qu'il me suffise de dire que ces origines ne remontaient pas à la nuit des temps, et que les phases les plus saillantes n'étaient pas extraordinaires. Un petit tableau de l'état des coutumes des colonies acadiennes fera deviner en partie au lecteur ces simples et suaves mystères dont chacun a plus ou moins dans son cœur la secrète intuition.

L'isolement où se trouvaient ces colonies ; le nombre encore peu considérable des habitants ; leur vie sédentaire, surtout à Grand-Pré ; leur industrie, leur économie, la surabondance des produits agricoles, le grand nombre des enfants, la pureté et la simplicité des mœurs : tout cela rendait les rapports sociaux faciles et agréables, et préparait des mariages précoces. Tout le monde se voyait, se visitait, s'aimait de ce sentiment que donnent l'honnêteté et la charité réciproque. Les enfants trouvaient facile de se lier entre eux dans cette atmosphère de bienveillance où vivaient leurs pères : toujours mêlés ensemble autour de l'église, de la chaumière, des banquets de familles, ils rencontraient bientôt l'objet sympathique et l'occasion de marcher sur les traces de leurs généreux parents. Les entraves ne surgissaient pas plus après qu'avant ces liaisons. Il n'y avait pas d'inégalité de conditions ; à part le curé et le notaire, tous les autres avaient la même aisance, à peu près la même éducation et la même noblesse : toutes choses qu'il acquérait facilement avec leur intelligence, leurs cœurs honnêtes et les lumières de la foi.

Or, le curé ne pouvant pas se marier, personne n'avait donc à se disputer sa main ; lui, de son côté, tenait beaucoup à faire des mariages. Quant au notaire, comme il était ordinairement seul dans le canton, on ne pouvait toujours le ravir qu'une fois, ou deux tout au plus, dans le cas d'un veuvage, ce qui le rendait déjà moins ravissant.

Cet énorme parti, ce suprême personnage une fois fixé, les grandes ambitions du village n'avaient plus de but, car il n'y avait pas d'avocat. O le beau temps ! Comme son curé, le notaire n'avait pas de plus grand intérêt que de conjoindre les autres. Ainsi, tout contribuait à faire les voies larges et fleuries à ce sacrement des cœurs tendres. Donc pas de longs pourparlers ; pas de ces mystérieuses intrigues ; pas de ces dramatiques alternatives de rires et de larmes qui précèdent et gâtent si souvent les unions de nos jours, et qui fournissent de nombreuses pages aux fictions romanesques ; pas de ces interminables répétitions d'un mot, qui s'affadit à force d'être redit ; pas de ces intarissables protestations de constance éternelle, de passion héroïque ; ce que l'on gaspille, ce qu'on laisse évaporer de ces beaux sentiments ailleurs, avant le mariage, on l'apportait là, en plus, dans la vie d'épouse et de mère.

Oh ! nos saintes mères ! combien nous devons admirer et bénir leur héroïque existence ; combien nous devons dépenser avec sagesse et générosité le sang et les forces qu'elles nous ont prodigués avec tant d'amour et de dévouement ! Si jamais rôle de femme a été complètement accompli, c'est le leur ; si jamais quelqu'un a su se donner aux autres, avec joie, abandon et sincérité, dans le silence et l'obscurité du foyer, celles-là l'ont fait plus que toute autre. A peine les fleurs de leurs printemps étaient-elles écloses, qu'elles s'empressaient de les effeuiller sur la tête de leurs enfants. Elle n'avaient qu'une saison, l'automne ; la jeunesse ne leur semblait pas donnée pour jouir et alimenter leurs plaisirs, mais pour la faire couler à flots purs dans la vie d'une nombreuse famille et pour fonder une génération forte.

Mariées à quatorze ans, elles étaient mères à quinze, puis elles l'étaient de nouveau tous les dix-huit mois, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans ! Comptez..... je ne mentionne pas les jumeaux. Vous pouvez noter facilement, sans doute, le chiffre des rejetons ; mais vous ne trouverez jamais le nombre des pensées d'amour, des heures sans sommeil, des soins coquets donnés à tous les marmots ; vous n'additionnez jamais les points d'aiguille, les tours de quenouille, les allées et venues de la navette ; puis les fromages, puis les conserves, puis les produits du jardin, puis les milliers d'autres travaux d'économie domestique, accomplis avec joie pour vêtir et nourrir, pour fêter même cette postérité d'Abraham ! Vous ne compterez jamais, non plus, les services rendus aux voisines, aux filles et aux bruns, dans les temps de maladie, ou pour leur faciliter le rude apprentissage du ménage. Ah ! vous, leurs filles, qui, après avoir laissé courir longtemps vos doigts sur des claviers in-

grats et vos pieds sur des tapis brûlants, durant les jours et les nuits de votre jeunesse, ôsez vous écrier, dans l'énerverment de vos forces, quand vos enfants pleurent, quand vos domestiques ne peuvent pas assez vous servir :—Que la vie est difficile !—jugez, devant le souvenir de vos fortes mères, quelles femmes vous êtes !

Jacques et Marie ont donc commencé à filer la trame de leur bonheur, absolument comme leur père, leur mère et tous leurs devanciers de Grand-Pré le firent autrefois. Ils vivaient à côté l'un de l'autre, leurs familles étaient intimes, leurs relations journalières. Jacques avait à peine quatre ans de plus que sa petite voisine, et, comme il est proverbial que les garçons ont l'esprit beaucoup moins précoce que les filles, que leur mémoire ou leur tête est beaucoup plus dure—dans l'enfance, bien entendu—Jacques et Marie se trouvaient au même degré de développement moral.

Ils suivirent ensemble les instructions religieuses du bon curé, qui leur enseignait, en même temps, à lire, à écrire et à compter. Pendant plusieurs saisons ils tracèrent, de compagnie, le petit sentier qui conduisait à l'église, le long du grand chemin. Tantôt Marie trottinait devant, tantôt Jacques, pour lui battre la neige, quand c'était l'hiver, ou lui faciliter le passage des mares boueuses, si communes en automne ; bien entendu qu'à tous les mauvais pas, le sexe fort aidait au sexe faible. Quelquefois, pour être plus agiles, les deux enfants eurent l'idée friponne d'enlever leurs chaussures. Alors, Jacques attachait les deux paires par les bouts des cordons et se les passant au cou, ils couraient tous deux, joyeux de l'aventure. Jacques ne faisait, d'ailleurs, nullement attention aux petits pieds de Marie, qui laissaient, en touchant l'argile fraîche, tant de jolies empreintes !

C'était une de leurs habitudes de prendre, avec eux, leur collation de midi, qu'ils dégustaient d'ordinaire en commun, sur le gazon, à l'ombre de l'église. Jacques aimait, entre autres choses, le lait-pris, et Marie avait une petite dent aiguisée tout exprès pour grignoter la galette au beurre qui lui faisait éprouver des jouissances toujours nouvelles. Or, il arrivait souvent que Marie avait, dans son panier, du lait-pris, et Jacques, dans son sac, de quoi satisfaire la petite dent de Marie. L'on partageait, cela se devine.

J'ai oublié de dire que les deux amis avaient un fidèle compagnon, qui ne les quittait jamais d'un pas. Cette dernière circonstance me le rappelle ; car il aimait également la galette et le lait pris, et il faisait grand honneur aux deux ; il aimait aussi, à un égal degré, sa sœur Marie et son voisin Jacques. Il se nommait André.

Les délices de la collation et tous ces agréables petits rapports de bon voisinage n'en firent pas aller plus mal le catéchisme. Le jour de la première communion venu, les deux enfants allèrent ensemble à la sainte table, et quand il revinrent à la maison, au milieu des parents en fête, il s'échappait un rayon de grâce de leurs fronts purs et candides. Marie était charmante sous son petit bonnet blanc, et dans sa toilette chaste et simple comme son âme. Un séraphin n'aurait pas pu mieux se travestir pour visiter notre pauvre terre, incognito.

Il est probable que ce bon Jacques ne constata pas encore le fait, tout occupé qu'il était à regarder une grande enluminure que lui avait donnée monsieur le curé, où l'on voyait un groupe d'anges débraillés et retors, comme on en faisait sous Louis XV.

V.

Depuis lors, Jacques se remit aux travaux des champs avec ses frères, et Marie aux occupations nombreuses d'une ferme aisée. Ils avaient pris à l'autel de leurs pères cette énergie morale qui caractérise les colons de ce temps; ils allaient maintenant se former, dans leurs familles, à cette vie forte, active et régulière, à ces habitudes de travail et d'économie, de bienveillance et de probité qui furent tout le secret de la richesse et du bonheur des Acadiens.

Le fait seul que l'on retrouve ces deux enfants fiancés, quatre ans après leur première communion, prouve qu'ils n'en restèrent pas, l'un et l'autre, à leurs goûts, pour le lait-pris et le gâteau populaire de leur pays. Jacques ne revit plus, sans doute, le petit pied blanc de Marie, car depuis que l'on avait dit à la fillette qu'elle était maintenant une grand'fille, elle aurait rougi jusque sous la plante de ce même petit pied si elle l'eût aperçu nud, en public. Mais elle n'avait pas que le pied de mignon. Son minois..... qu'elle ne cachait jamais, parce que jamais le chagrin, la honte ou le repentir n'eurent l'occasion de l'effleurer d'un nuage; son minois était aussi trop gracieux, trop attrayant pour que Jacques ne finit pas par s'en apercevoir.

En grandissant, ils ne perdirent pas complètement l'habitude de faire route ensemble pour aller à l'église ou ailleurs. Les bois et les prairies des deux familles se touchaient; on avait souvent l'occasion d'y cheminer durant la fenaison ou les récoltes, et, comme tous les hommes des champs aiment à échanger quelques mots,

avec le voisin, sur les choses de la terre, les Landry et les Hébert suivaient souvent le fossé mitoyen. Les enfants ne faisaient pas autrement que leurs parents; seulement, Jacques franchissait quelquefois sa levée.

Un jour du mois de juillet, qu'ils s'en allaient ainsi tous ensemble visiter les foins en fleurs, pendant que les papas discouraient sur quelques singulières influences de la lune et sur l'avenir des pommes de terre, Marie avait aperçu, à travers les herbes, de belles grosses fraises qui lui arrachèrent un de ces cris de joie comme en font seul commettre, à pareil âge, ces agaçantes primeurs. Jacques, en garçon bien élevé, lui cueillit aussitôt les plus belles; et, pendant qu'il jouissait du plaisir avec lequel Marie dévorait ces fruits nés des rosées, de parfums et des couleurs de l'aurore, il constata que les fruits, en s'approchant des lèvres de sa compagne, ne les faisaient pas paraître plus pâles.

Première découverte.

Dans ces terres alluviales, les maringouins sont toujours très abondants; il arriva donc que plusieurs de ces traîtres insectes osèrent aller butiner sur la fraîche épiderme de Marie, pendant qu'elle moissonnait ainsi tout le produit du matin; avec une vivacité qui lui était naturelle, sans songer aux fraises qu'elle tenait sous le pouce, elle appliquait à la partie blessée un preste soufflet qui, tout en tuant le sanguinaire moucheron, écrasait sur place le fruit inoffensif. Plusieurs maringouins vinrent ainsi puiser au sang de la petite fermière, et tous en furent punis, mais non sans le sacrifice de quelques-unes des offrandes de Jacques.

Quand les promeneurs furent près d'arriver au village, un ruisseau se présentant, Marie, tout naturellement, demanda à Jacques de lui indiquer les endroits barbouillés de son visage, afin de faire toilette. Celui-ci trouva facilement les taches du jus vermeil sur le front, aux tempes, dans la fossette du cou, à cet endroit où s'arrondissait la gracieuse oreille que le père Landry aimait tant à caresser; c'est là où les maringouins font ordinairement le plus de ravage. Mais, quand il fallut explorer les joues et la partie la plus arrondie du menton, Jacques déclara, après un long examen, qu'il lui était impossible de constater l'impression du fruit délicat. Il aurait été bien plus simple de dire de suite à Marie de laver le tout; ce n'était pas l'eau qui manquait.... Mais décidément ces enfants commençaient à devenir minutieux. Ce qui est le plus probable, c'est que le grand Jacques avait trouvé, dans ses recherches, sur la figure de son amie, bien d'autres jolis problèmes à résoudre.

La vie laborieuse et libre des champs, le soleil abondant, l'air vif de la mer, les émanations embaumées des bois, les rosées matinales dans lesquelles Marie avait si souvent trempé son pied, en compagnie des narcisses et des violettes ; enfin, le contact continu et l'aliment d'une nature vierge et féconde avait donné à toute sa personne cette maturité précoce, commune à toutes les filles du pays. C'était l'union, sur une même tige, de l'éclat de la fleur qui féconde à la saveur du fruit mûrissant.

Un contour ferme marquait toutes les ondulations gracieuses de la figure que l'ardeur de l'âge et la gaité que donnent le bonheur et l'innocence animaient sans cesse, comme ces bruyères légères, sous l'haleine d'une brise continuelle. Son teint, abandonné négligemment aux caresses du soleil, avait revêtu sur ses lys et ses roses une légère nuance de bistre qui ajoutait encore à l'apparence de force et de nubilité hâtive de la jeune fille. Avec cela, les traits, que l'âge n'avaient pas encore bien caractérisés, avaient une finesse peu commune chez les villageoises ; la beauté de l'âme y rayonnait vaguement comme la lumière d'une étoile à travers un nuage léger ; et dans leurs lignes indéçises, on y lisait déjà une grande sensibilité de cœur unie à beaucoup de force, de volonté et de vivacité d'esprit. Une certaine élégance native jetait sur toute cette petite personne un vernis de distinction naturelle qui ne s'alliait pas mal au bonnet normand, au mantelet de serge bleue du pays, au jupon de droguet écourté.

Voilà la seconde découverte que fit Jacques. Après celle-ci il n'en eut plus guères d'autres à faire que dans son propre cœur, et ces dernières ne l'obligèrent pas à de longues recherches ; elles se révélèrent elles-mêmes à sa conscience : car de ce jour, la petite voisine fut une incarnation complète dans sa pensée, dans son cœur et dans ses sens : il avait rencontré cet être unique, cette femme choisie après sa mère pour féconder dans son cœur cette seconde efflorescence qu'on appelle toujours l'amour, et qui contient comme en essence, toutes les joies, toutes les émotions futures, toutes les espérances, toutes les destinées de notre vie de la terre ; il avait connu, pour la première fois et pour toujours, cette attraction mystérieuse de deux êtres, ce contact de deux âmes destinées à perpétuer sur la terre l'amour par leur amour, la vie par leur vie ; il avait goûté toutes ces pures délices que le créateur a semées autour du berceau de la famille, pour nous entraîner par le plaisir vers l'accomplissement des grands devoirs que nous prescrivent la Providence et la société ; il avait senti se graver dans sa mémoire le plus gracieux et le plus éternel de ses souvenirs, celui qui perce

sous tous les autres, qui apparaît à toutes les phases de la carrière, jeune, chaste, riant, consolateur, malgré les douleurs, les défaillances et les égarements de l'existence. Enfin la nature, les circonstances, une heureuse destinée avait fait fleurir un mariage de plus sur le sentier de la vie ; les parents, le prêtre et le bon Dieu n'avaient plus qu'à le bénir.

Il y a des choses qui n'ont pas besoin d'être dites, surtout d'être répétées pour être comprises : et quand on s'aime, pas en amateur, mais pour se marier, pour se marier à treize et quatorze ans, on ne prend pas la peine d'aller chanter les notes de ses sentiments à tous les échos, et aussi souvent que son *Ave Maria*. Mais enfin, quelque sobre de paroles que l'on puisse être, il faut toujours bien finir par prononcer le mot de la chose : puisque c'est la seule transition possible pour arriver au sacrement. Ce fut Marie qui le dit la première, mais elle le dit d'abord à sa mère ; voici dans quelle circonstance.

On dansait quelquefois sur l'herbe menu, devant la maison des Landry, après les offices du dimanche. C'étaient des cotillons animés, ou des rondes exécutées sur un chant naïf. Dans une figure, je ne sais plus laquelle, Jacques fut obligé de jeter son foulard autour du cou de Marie ; celle-ci s'enfuit ; le foulard était en nœud-coulant ; pour ne pas étrangler sa voisine, Jacques lâcha prise, et Marie se sauva vers la maison avec son entrave, qu'elle serra soigneusement avec ses bonnets blancs, dans son tiroir parfumé de propreté et d'herbes odoriférantes. J'ignore si, le soir, elle le mit sous l'oreiller de son lit, ou si elle le noua autour de son cou, pour qu'il lui inspirât de doux rêves durant son sommeil : mais il est certain que le foulard gardé fut toute une déclaration et devint le premier lien indissoluble contracté entre les deux amants.

Le dimanche suivant, Marie s'en coiffa pour aller à l'église, ce qui procura un bonheur infini à Jacques, et ne pût échapper à l'observation de la bonne mère Landry, qui jetait toujours un œil à la toilette de sa fille, sur la route de l'église, surtout quand il passait de jolis garçons, des partis..... De retour à la maison, dans un moment où les deux femmes étaient seules, la mère dit à la fille :

— Eh bien, si Jacques te demandait en mariage, que dirais-tu ?

— Qui, moi ? fit Marie avec un grand étonnement qui tournait peu à peu au sourire ; puis elle rougit jusqu'aux yeux ; puis elle embrassa deux ou trois fois sa maman, riant enfin décidément, et elle continua : — Eh bien, ma chère petite mère, je dirais.....oui !

— Tu dirais bien, mon enfant, et tu nous ferais beaucoup de plaisir, à tous ; tu n'aimes Jacques que tout juste..... un peu plus que nous..... et la brave femme embrassa sa fille à son tour, qui se tenait le visage caché dans le cou de sa maman, et se taisait.

Après le grand effort qu'il lui avait fallu faire pour jeter ce premier secret de son cœur à deux oreilles humaines, en face du soleil qui éclaire tout le monde..... et entre les quatre grands murs de la maison, qui ont la réputation de tout entendre et de tout répéter, Marie avait besoin de vingt minutes de silence au moins. Quand elles furent passées, la mère Landry reprit :

— As-tu songé à l'époque du mariage ?

— Non, maman, est-ce que je puis me marier à présent ; suis-je assez grande pour avoir un mari à moi ? quel âge aviez-vous, mère, quand vous avez pris papa ?.....

— Quatorze ans moins..... moins quatre mois.

— C'est-à-dire un peu plus que treize, n'est-ce pas, maman ? Eh bien ! j'ai treize ans faits, moi, maintenant ; je pourrai donc, bien vite, dans six ou huit mois, faire comme vous..... Ah ! que je suis heureuse ! je ne veux jamais être autrement que vous, maman ; cela fera que je serai une bonne petite mère aussi ! Est-ce que j'aurai dix-huit enfants, moi ?

— Peut-être davantage, cela dépendra des bénédictions du ciel.

— Alors, vous prierez bien pour moi, maman. Et Marie continua, pendant deux heures, ce chapelet de phrases détachées. Quand le père Landry vint l'interrompre, elle avait déjà fait toutes ses invitations pour le mariage, préparé le dîner de noces, disposé sa toilette, monté et démonté sa maison plusieurs fois, fait dix pièces de toile, autant de flanelle, élevé cinquante douzaines de poules, battu mille livres de beurre, fait baptiser ses deux aînés, un garçon et une fille qui s'appelaient Jacques et Marie ; Marie ressemblait à sa grand'maman... etc.,... etc.,... etc.....

Quelques jours après cette scène, les parents s'entendirent entre eux, sur les dispositions du mariage, qui fut fixé à six mois. Les deux familles, durant cette période, devaient faire les premiers défrichements d'une terre que l'on destinait à Jacques. Quant à la maison, on ne s'en inquiéta pas pour le moment. Après leur mariage, les deux enfants devaient rester dans celle des Hébert. Quoiqu'il y eut déjà quatre ménages dans la maison, on ne craignait pas la gêne : des cœurs qui s'aiment peuvent se loger dans un bien petit espace. D'ailleurs, la ruche devenant trop pleine, il y avait toujours la ressource de faire une allonge à la demeure commune ;

on comptait beaucoup de maisons à Grand-Pré que l'on avait allongées cinq fois.

C'est pendant la période des six mois de fiançailles que la famille Hébert résolut de quitter le village.

Les passions, à l'âge et dans les conditions de vie où se trouvaient Marie, peuvent être vives, et se faire jour par des formes et des expressions bruyantes, mais elles ne peuvent avoir une grande profondeur. D'ailleurs, les espérances sont encore infinies et la vie semble n'avoir pas de limites. Le départ de Jacques laissa donc la jeune fille bien triste, pendant trois ou quatre jours, durant lesquels le tablier blanc ne cessa pas d'être humide. Mais comme le fiancé devait revenir, elle finit par l'attendre ; six mois sont bientôt passés.....

Ils passèrent, en effet, les six mois, mais personne ne vit revenir le plus jeune des Hébert. Les événements politiques jetèrent entre lui et Marie des obstacles insurmontables.

N. B.

(A continuer.)

LA QUESTION MEXICAINE. ¹

(SUITE.)

IV.

Au moment où l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche montait sur le trône antique des Montézumas et s'apprêtait à rétablir, sur les bases de la justice et de la paix, l'édifice ébranlé de la société mexicaine, l'Eglise, comme tous les autres éléments de force et de vitalité dans ce pays troublé par l'anarchie, se trouvait plongée dans une situation bien triste et bien humiliante. Le gouvernement de Juarez, en s'attaquant à toutes les sources d'ordre et de bonheur, n'avait pas, comme on l'a vu dans le dernier article, ¹ épargné le clergé mexicain, ni traité la religion catholique avec plus de justice ou plus de douceur que les autres principes de succès et de félicité. Résolu de marcher jusqu'au bout *dans la voie des réformes démocratiques*, il détruisit tous les éléments conservateurs, tous les principes de paix, tous les moyens de vie et de tranquillité, et plaça à côté de lui, sur le fauteuil présidentiel, la révolution en permanence. Après avoir détruit l'ordre politique, il s'efforça d'ébranler l'organisation religieuse et la hiérarchie ecclésiastique ; après s'être moqué des conditions les plus essentielles de la vie civile, il viola également les règles de la plus commune justice, de la plus stricte équité, et de la plus vulgaire diplomatie.

¹ Voir la livraison d'Avril.

Dans tous ces actes de tyrannie comme d'injustice, il faut cependant reconnaître que Juarez eut un mérite, ou au moins une franchise, qui manque au gouvernement du jour dans une conduite analogue. Ce président, en dépouillant le clergé, ne prétendait pas qu'il voulait l'émanciper, mais acceptait publiquement la responsabilité de ses actes, et ne s'intitulait jamais le fils *pieux et soumis* de l'Eglise. Parlant de l'établissement de la constitution démocratique, lors de l'ouverture du congrès, le 9 mai 1861, il disait : " De là sont nées les lois de réforme, la nationalisation " des biens de main-morte, la liberté des cultes, l'indépendance " absolue des pouvoirs civil et religieux, la sécularisation, pour " ainsi dire, de la société, dont la marche était retenue par une " alliance bâtarde qui profanait le nom de Dieu et outrageait la " dignité humaine."

La manière dont ce nouveau gouvernement comprenait la *sécularisation* et l'émancipation de la société mexicaine, de même que le respect du nom de Dieu et la dignité humaine, ne tarda pas à se faire sentir. Le gouvernement, dit l'écrivain de l'*Annuaire des Deux Mondes*¹, rendit décrets sur décrets, les uns destituant tous les employés civils ou militaires qui avaient servi sous l'administration précédente, les autres prononçant la dissolution de la plupart des ordres religieux, imposant sur les propriétés du clergé le paiement des dommages causés par la dernière guerre civile, remettant en vigueur les lois de désamortissement des biens du clergé et des couvents. On alla jusqu'à mettre la main sur les objets précieux des églises.

Du reste, ce gouvernement spoliateur ne tarda pas à décréter le mariage civil. C'était attaquer la société par sa base, puisque, par là, Juarez sapait la forme et la constitution de la famille, entrées si profondément dans les mœurs du peuple mexicain. Sous prétexte de continuer son œuvre de prétendue régénération, il jeta en prison plusieurs évêques et prêtres, et en chassa d'autres en exil ; enfin, il ne respecta ni les personnes, ni les propriétés. Tout cela avait été fait au nom de la loi injuste appelée *loi de réforme*. C'est le triste tableau que le Pape traçait lui-même dans sa lettre à l'empereur Maximilien, en date du 18 octobre 1864, sans doute pour lui donner la leçon de l'expérience et l'engager à ne pas imiter une conduite aussi coupable.

L'intervention étrangère vint mettre un terme à cet horrible état de choses, dont souffraient également les nationaux comme les étrangers, l'ordre religieux et l'ordre politique, en un mot,

toutes les classes de la société. L'expédition eut le succès qu'on connaît et obtint le résultat que j'ai déjà indiqué. Mais il semble que ce pays, voué aux révolutions et à l'anarchie, ne peut sortir d'une situation pénible que pour retomber dans d'autres événements également funestes. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la chute du gouvernement de M. Juarez et l'arrivée de l'empereur Maximilien, une administration provisoire avait été établie par le général français. Cette administration, pour des motifs inconnus, ne crut pas devoir s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques saisis par Juarez et qui restaient encore invendus entre les mains du gouvernement. Ces ventes, s'opérant sur une assez grande échelle, ne tardèrent pas à prendre un caractère d'injustice et de fraude, contre lequel les évêques durent protester. En effet, le *Monde* nous dit qu'au mépris de l'opposition du clergé, les *Pagarès*, qui se vendaient naguère à 10 et 15 par cent au plus, offrirent bientôt un bénéfice net de 80 par cent à leurs acheteurs, depuis que l'administration en avait fait décréter la validité. Ces odieuses transactions déterminèrent l'épiscopat mexicain à protester contre une pareille violation de ses droits, et à user contre ces ravisseurs des pouvoirs répressifs que Jésus-Christ a donnés à son Eglise. Les évêques mexicains lancèrent une excommunication contre le nouveau Pouvoir, comme ils l'avaient fait contre le gouvernement de M. Juarez.

La nouvelle de cette conduite vigoureuse arriva bientôt en Europe, peu de temps avant l'acceptation de la couronne du Mexique par l'archiduc Ferdinand-Maximilien. Elle faillit embarrasser l'établissement du nouveau régime.

Son Altesse supplia Mgr. La Bastida de ne pas donner suite à ses protestations, attendu qu'elle voulait s'entendre avec le Souverain-Pontife sur les sujets qui formaient le litige. En même temps, l'archiduc écrivit au Pape pour le supplier d'ordonner à Mgr. l'archevêque de Mexico de suspendre toute réclamation et toute démarche jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement. Maximilien s'engageait dans cette lettre à conclure, aussitôt sur le trône, un concordat avec le Saint-Siège. D'après le *Monde*, qui publiait ces rumeurs dans le temps qu'elles avaient cours, Sa Sainteté, loin d'ordonner à Mgr. La Bastida d'abandonner ses devoirs, exprima au contraire au futur empereur son étonnement touchant une telle proposition, en lui rappelant les obligations de la maison de Hapsbourg envers l'Eglise romaine.

V.

Pendant que ces évènements menaçaient de compliquer désagréablement les relations du nouveau monarque avec le clergé de son empire et le Saint-Siège, et semblaient placer son avènement au trône sous des auspices défavorables, disons ce qui se passait à Miramar entre Maximilien et les évêques mexicains. C'est ici que commence, à proprement parler, la question religieuse du Mexique que j'ai voulu mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. C'est à ce moment que je place l'ouverture des négociations qui ont amené jusqu'ici des résultats si pénibles et si inattendus. Espérons que le dernier mot n'est pas encore dit sur ce sujet, et que les Commissaires envoyés à Rome par l'empereur pour s'entendre avec le Saint-Père réussiront à concilier les exigences de l'Eglise et de l'État.

Je prends de préférence le récit des entrevues qui eurent lieu alors et de l'entente préalable qu'elles amenèrent, dans un journal qu'on dit être l'organe semi-officiel du nouvel empereur, et qui, en tout cas, comme les lecteurs ne tarderont pas à s'en apercevoir, est décidé à tout approuver dans la conduite de Maximilien : ses aveux nous seront précieux, parce qu'on ne peut soupçonner de partialité en faveur de l'Eglise celui qui les fait ¹. Je cite :

“ Lorsque, après la prise de Puebla, les évêques mexicains, réfugiés dans la Ville Éternelle, songèrent à reprendre leurs sièges respectifs sous la protection de la France, l'archevêque de Mexico, Mgr. LaBastida, revint, accompagné de ses plus éminents collègues, à Miramar, pour renouveler ses instances auprès de l'archiduc Maximilien et le résoudre à accepter la couronne, dès que la volonté nationale, sincèrement consultée, en aurait exprimé le désir. Mais, connaissant toutes les difficultés de la situation, l'archiduc, avant de s'engager, voulut insister de nouveau sur les dangers de la question religieuse. Les évêques n'eurent pas de peine à lever ses scrupules en lui promettant le concours empressé du Saint-Siège dans l'accomplissement de sa mission. La cour de Rome, disaient-ils, est prête à apporter dans le règlement des intérêts religieux toute la modération, tout l'esprit de conciliation, de concorde et de paix que comportent les enseignements de l'Eglise. Enfin, eux-mêmes s'engageaient à ne rien négliger pour mettre un terme

¹ *Mémorial Diplomatique*, 5 février 1865.

aux funestes conflits du passé, et ils promirent d'avance au futur souverain leur plus ferme, leur plus loyal appui.

“ Dans les conférences qui eurent lieu alors entre les évêques mexicains et l'archiduc, celui-ci proposa de suivre l'exemple de l'Espagne et d'adopter les bases de compromis acceptées par le gouvernement de Marie-Isabelle en 1851, sauf les conditions qui pourraient être spéciales au Mexique. Cette proposition fut acceptée avec empressement par les évêques, qui crurent voir dans cette pensée du futur empereur la ferme volonté de sauvegarder précieusement les intérêts comme les droits de l'Eglise mexicaine. L'exemple, en effet, qu'il voulait adopter pour modèle de sa conduite, avait donné dans le temps les plus grandes consolations à Pie IX, et placé le clergé espagnol dans une position honorable et indépendante, tout en favorisant l'exercice de la religion catholique et le développement de la nation. Voici quels furent les principes établis et proclamés par le concordat entre l'Espagne et la cour de Rome, tels qu'énumérés par Sa Sainteté dans son allocution consistoriale du 5 septembre 1851. Je n'hésite pas à les rapporter au long, afin que le lecteur comprenne bien quelle portée les évêques mexicains durent donner à la promesse de l'empereur d'imiter l'exemple de la catholique Espagne :

“ 1° La religion catholique est seule admise dans le royaume espagnol, à l'exclusion de tout autre culte. 2° L'éducation de la jeunesse est laissée entre les mains des évêques et des ministres de l'Eglise. 3° Le pouvoir ecclésiastique est protégé, soutenu et défendu par la loi civile. 4° Etablissement, organisation et maintien libre des communautés religieuses. 5° Le droit de l'Eglise d'acquérir et de posséder des biens de toute nature est affirmé et proclamé. Pour ce qui regarde les biens dont elle avait été dépouillée, il est convenu que ceux qui ne sont pas encore vendus lui seront rendus sans retard. Il est, cependant, fait exception en faveur des biens tombés dans un état si misérable qu'ils sont devenus d'une administration difficile ; ceux-là sont échangés contre des rentes sur l'Etat, à condition que ces rentes données en retour ne pourront jamais être détournées à aucun autre usage.”¹

Telles furent les bases du concordat espagnol, qui, à la suggestion de Maximilien lui-même, devait servir de modèle à celui que l'empereur du Mexique voulait conclure avec le Saint-Siège aussitôt après son avènement. Ces conditions de règlement furent acceptées par les évêques mexicains, comme je viens de le dire ; et plus tard, lors de la visite de Maximilien à Rome, elle furent, dit-

¹ *Actes Pontificaux*, p. 313 et suiv.

on, gracieusement agréées par le Saint-Père. Il est vrai qu'alors, dit le *Mémorial Diplomatique*¹, limités par le temps, les augustes négociateurs n'étaient pas descendus aux détails ; mais toujours est-il qu'ils s'étaient entendus sur un point essentiel ; les journaux catholiques, comme les journaux de l'empire, s'accordent pour le dire : ils devaient imiter l'exemple de l'Espagne dans le règlement de la question des biens ecclésiastiques.

Ajoutons que l'Empereur avait été, pendant les mêmes entrevues avec les représentants de ses futurs sujets, parfaitement averti de la vivacité de la foi religieuse au Mexique et du profond attachement des Mexicains aux institutions catholiques. M. Gutierrez, parlant au nom de ses concitoyens, avait alors prononcé ces paroles remarquables :

“ Nous sommes catholiques avant tout. Nous voulons la monarchie parce que nous croyons qu'elle favorise davantage la religion ; mais nous préférons mille fois la république avec ses périls à une monarchie qui opprimerait ou entamerait notre foi, en nous donnant ce catholicisme mutilé ou officiel que d'autres nations tolèrent et que nous ne voulons pas.”²

Ainsi donc, voilà les bases du règlement de la question des biens ecclésiastiques bien définies et volontairement acceptées de part et d'autre. Ces bases sont, comme on l'a vu :

- 1° Droit de l'Église d'acquérir et de posséder ;
- 2° Acquéreurs de bonne foi des biens confisqués maintenus dans leurs acquisitions ;
- 3° Résiliation des titres entachés de nullité ;
- 4° Restitution des biens non aliénés ou frauduleusement aliénés à leurs anciens propriétaires.

J'insiste beaucoup sur ce point, parce que c'est là-dessus que repose toute la question, et que c'est par là qu'on pourra voir qui, du clergé ou de l'Empereur, a subi des influences étrangères, et modifié les bases agréées du concordat.

L'acceptation de ces conditions par Maximilien remplit tout le monde de joie, et le Saint-Siège, pour lui donner une preuve éclatante de sa satisfaction, décida d'envoyer un nonce auprès de Sa Majesté mexicaine. Mgr. Méglia fut revêtu de cette haute dignité et prié de presser son départ autant que possible. Ce prélat, avant d'être chargé d'une mission aussi délicate et aussi importante, avait rempli avec une distinction remarquable les fonctions d'auditeur

1 25 février 1865.

2 *Correspondance de Rome.*

de la nonciature à Paris, et s'était acquis une haute réputation d'habileté diplomatique. Le Pape, en le nommant, dit le *Mémorial Diplomatique*, nommait en quelque sorte un autre lui-même.

Tel est l'homme qui, suivant le témoignage des journaux semi-officiels de l'Empereur, venait d'être chargé de concilier les droits de l'Église et de l'État, au Mexique, et de représenter le Saint-Siège dans le règlement proposé. On verra bientôt les mêmes journaux ne plus reconnaître les talents personnels du nonce apostolique et proclamer son ineptie à aplanir les obstacles et à résoudre les difficultés.

VI.

Mgr. Méglia ne tarda pas à arriver au Mexique, porteur d'une lettre confidentielle du Pape à l'Empereur et précédé du bon espoir qu'inspirait à tous sa réputation diplomatique. Il avait été attendu avec la plus grande anxiété par le clergé, désireux de sortir de la situation précaire que lui avaient faite les derniers événements politiques, et par les Mexicains, qui avaient hâte de voir le culte catholique reprendre son antique splendeur. Comme on l'a vu, il était revêtu des plus grands pouvoirs ; mais ces pouvoirs, qu'on le remarque bien, ne lui permettaient pas et ne pouvaient lui permettre de violer les principes de justice, les droits des intéressés, et de s'écarter des bases de négociations convenues préalablement entre Maximilien et les évêques mexicains. Afin d'écarter tout prétexte de difficultés possibles et de ne permettre à personne de plaider cause d'ignorance, le Pape prit la peine de rappeler lui-même à l'Empereur les conditions du concordat proposé. Voici en quels termes il le fit dans la lettre ¹ accédant Mgr. Méglia auprès de la cour mexicaine, en qualité de nonce apostolique. Cette lettre confirme tout ce qu'avaient annoncé tant les journaux semi-officiels de l'empire, que les journaux catholiques, touchant les bases du compromis entre le Saint-Siège et le Mexique, que le Saint Père énumère lui-même avec une grande précision :

“ Votre Majesté sait très-bien, disait Pie IX, que pour réparer
 “ efficacement les maux occasionnés par la révolution et pour ren-
 “ dre au plus tôt des jours heureux à l'Église, il faut avant tout
 “ que la Religion catholique, à l'exclusion de tout autre culte dissi-

¹ Lettre du 18 octobre 1864.

“ dent, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexicaine ; que les évêques soient entièrement libres dans l'exercice de leur ministère pastoral ; que les ordres religieux soient rétablis et réorganisés, conformément aux instructions et aux pouvoirs que Nous avons donnés ; que le patrimoine de l'Église et les droits qui s'y rattachent soient sauvegardés et protégés ; que personne n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses et subversives ; que l'enseignement, tant public que privé, soit dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique, et qu'enfin soient brisées les chaînes qui jusqu'à présent ont retenu l'Église sous la dépendance et l'arbitraire du gouvernement civil. Si l'édifice religieux vient à être établi sur de telles bases, comme Nous ne voulons pas en douter, Votre Majesté donnera satisfaction à l'un des plus grands besoins, à l'une des plus vives aspirations du peuple si religieux du Mexique.....”

Il est évident que Mgr. Méglia ne pouvait pas s'écarter de ces bases de concordat : ses instructions ne l'autorisaient à transiger que suivant ces conditions, et, placé absolument dans la même position que tout autre agent diplomatique, il devait se conformer aux usages invariables de la diplomatie. Il est singulier que les habiles politiques mexicains aient oublié ces règles élémentaires. Représentant du Saint-Siège et défenseur du clergé mexicain, il devait se conformer strictement à la pensée de son mandant et suivre aveuglément les désirs de ses clients. Si on veut bien se rappeler que cette pensée et que ces désirs avaient, au moins dans leurs principaux détails, reçu l'assentiment des puissances contractantes, après avoir été l'objet d'une convention suffisamment explicite, on admettra que la cour de Rome n'avait oublié aucune circonstance propre à favoriser un compromis honorable pour les deux partis ; on verra qu'elle s'était montrée aussi conciliante que possible sans blesser les principes de la justice et léser des droits inviolables, et qu'elle avait revêtu son représentant de tous les pouvoirs suffisants ; car personne ne devait s'attendre à ce que, avec une légèreté que plusieurs ont appelée de la mauvaise foi, on déplacerait subitement les bases de la négociation et qu'on forcerait le nonce du Saint-Siège à se déclarer inhabile à signer les nouvelles conditions. C'est pourtant ce qui eut lieu.

Aussitôt après les fêtes de réception qui suivirent l'arrivée de Mgr. Méglia, celui-ci fut mis, par Sa Majesté mexicaine, en relation directe avec M. Escudero, ministre de la justice, du ressort duquel étaient les négociations qui allaient s'ouvrir. Dès la première entrevue, le nonce du Pape s'aperçut du changement extra-

ordinaire qui s'était opéré dans les idées du jeune empereur, naguère si bien disposé à l'égard de l'Église et si fermement décidé à respecter, dans son gouvernement, tous les principes de la justice et les droits de chacun. En effet, voici quelles conditions furent proposées par M. Escudero au règlement de la difficulté entre le clergé mexicain et l'Etat :

1^o Tolérance de tous les cultes qui ne contrarient pas la loi civile, et reconnaissance du Catholicisme comme la religion du pays.

2^o Consécration définitive et formelle de la sécularisation des biens ecclésiastiques.

3^o Dotation du clergé par l'Etat.

4^o Faculté réservée au gouvernement de constituer l'état civil dans les délais et l'étendue qu'il jugera convenable ¹.

Outre ces propositions fondamentales, le gouvernement mexicain aurait annoncé qu'il revendiquerait les anciens droits régaliens de la couronne d'Espagne sur le clergé. On donna deux jours au nonce du Pape pour signer le concordat établi sur ces bases.

Mgr. Méglia, en recevant communication de ces propositions, qui n'étaient pas celles convenues préalablement, déclara n'avoir pas de pouvoirs pour régler la difficulté sur de pareilles bases. Et, en effet, il ne pouvait en avoir pour signer un concordat établi sur des bases directement contraires aux doctrines et aux principes invariables de l'Église catholique. C'est la remarque que fait la *Revue de Dublin* ², dans un article récent sur l'*Empire Mexicain et la Confédération Canadienne*.

Obtempérant au désir de Sa Majesté mexicaine, il rédigea une note dans laquelle il déclarait entre autres choses : " Que le clergé mexicain préférerait vivre de la charité publique plutôt que d'accepter un salaire du gouvernement. Nous espérons, ajoutait le même clergé, non-seulement qu'on rendrait à l'Église les biens dont la confiscation n'est pas encore définitive, mais encore qu'on ferait réviser toutes les ventes accomplies, et qu'on donnerait en outre une indemnité à l'Église pour les pertes subies par elle sous le régime précédent." ³

Ne dites pas qu'en agissant ainsi Mgr. Méglia faisait preuve d'une obstination ridicule et d'un entêtement blâmable. Car il faut toujours se rappeler qu'il ne s'agit pas ici de faveurs qu'on peut accor-

1 *Mémorial Diplomatique*, 5 février 1865.

2 *Dublin Review*. July 1865.

3 *Mémorial Diplomatique*, 26 février 1865.

der ou refuser suivant le bon plaisir de celui qui les distribue, ou suivant le mérite ou le démérite de celui qui les demande. Non, il s'agit de principes certains, absolus, sur lesquels on ne transige pas, qu'il est impossible d'abandonner ; ce sont des questions d'une importance essentielle, sur lesquelles l'Eglise n'a jamais varié, parce qu'elles se rattachent aux intérêts les plus graves de la religion.

C'est après et malgré cette ferme déclaration de l'envoyé du Saint-Siège, savoir, le 26 décembre, que l'Empereur ratifia le décret des lois dites de réforme. Le lendemain, il publia une lettre adressée à M. Escudero, dans laquelle on voit la ferme volonté de l'Empereur de trancher, de sa seule autorité, la plupart des questions qui ne pouvaient légitimement être résolues que par le concours amical du pouvoir politique et du pouvoir religieux.

Mgr. Méglia répondit à cette lettre impériale par une note, en date du 29 décembre, adressée au Ministre des affaires étrangères, dans laquelle il énumère de nouveau les conditions d'après lesquelles il avait été convenu de régler la difficulté ecclésiastique. "Votre Excellence sait parfaitement, dit cette note, que j'ai fait connaître au gouvernement impérial, tant de vive voix que par écrit, que mes instructions étaient de tout point conformes à la lettre du Saint-Père à l'Empereur, laquelle jusqu'ici est demeurée ignorée du public ; j'ai ajouté que la mission qui m'avait été confiée par Sa Sainteté était, en première ligne, de faire révoquer et abolir la loi inique de réforme, ainsi que toutes les autres lois encore existantes et contraires aux droits sacrés de l'Eglise ; de réparer les préjudices causés à cette dernière ; de réclamer le rétablissement des ordres religieux, la restauration des temples et des couvents, ainsi que la restitution des biens ecclésiastiques existants ou volés, et enfin la pleine liberté de l'Eglise dans l'exercice de ses droits et de son saint ministère."

Ces nouvelles si inattendues sur la conduite de Maximilien causèrent partout une douloureuse impression. C'est avec droit que l'on s'étonna, surtout à Rome, de ce changement subit dans les idées de l'Empereur ; quelques-uns prétendirent y voir le résultat de sa visite en France avant de s'embarquer pour le Mexique, et y trouver la preuve d'une influence étrangère puissante et impérieuse. Un journal, favorable à cette conduite, l'a même dit en propres termes. Le parti clérical, disait la *Revue du Monde Colonial*, a senti qu'un bras vigoureux soutenait ces efforts, et que derrière l'Empereur se trouvait la France.

Le *Monde*, de son côté, n'hésite pas à affirmer que le projet du

concordat agréé à Rome par le Pape et par Maximilien, fut, après le départ de celui-ci, modifié et remanié : on eut même sous les yeux, à ce qu'on assure, ajoute ce journal, une copie de tous les changements apportés au plan primitif, et Mgr. Méglia, avant de s'embarquer pour le Mexique, reçut l'ordre de traiter sur les premières bases proposées au Pape, et de déclarer, si on lui soumettait le second projet, qu'il n'avait point d'instructions. Ce détail, cependant, n'est pas bien certain et je le donne sous toutes réserves.

Mais ce sont là des hypothèses plus ou moins probables ; ce qu'il y a de certain, c'est que les quatre propositions fixées par M. Escudero à Mgr. Méglia, comportent les unes des principes douteux, les autres des erreurs graves ; toutes indiquent un esprit hostile à l'Eglise, le désir de fonder un état de choses qui ne s'accorde nullement avec la constitution sociale du Mexique. N'est-il pas excessivement inopportun, en effet, au moment où on veut réunir tous les éléments de vie et de force, d'aller froisser gratuitement et inutilement le sentiment religieux de la population toute entière, et jeter un nouveau ferment de discorde dans ce pays bouleversé par les révolutions ? La première mesure à prendre, n'était-ce pas d'assurer une existence vigoureuse et spéciale à la religion catholique, le lien le plus fort du peuple mexicain ? La plus commune politique ne disait-elle pas que l'influence de l'élément religieux devait être souverainement utile dans l'œuvre entreprise par la France et par Maximilien, dans la reconstruction et l'affermissement de l'édifice social au Mexique ? Oui, sans doute ; et Michel Chevalier, qu'on ne peut soupçonner de partialité sur ce point, avait bien reconnu l'importance que possède l'élément religieux au Mexique, puisqu'avec l'autorité que lui donnaient ses études et son séjour prolongé dans ce pays, il écrivait dans un ouvrage célèbre ¹ : " Dans les crises où tous les ressorts de la vie sociale et administrative étaient rompus ou devenaient inertes, c'est l'élément religieux qui, seul et par sa propre vertu, a constamment suffi à maintenir en vie cette société et à former l'équivalent de toutes les forces vives qui manquaient, armée, finances, gouvernement."

Malgré l'autorité de cette parole, malgré l'expérience sanglante des quarante dernières années, il paraît que l'Empereur Maximilien n'a pas compris le secret du succès au Mexique. Car les conditions posées au nonce pontifical violent ouvertement et inutilement le principe protecteur de la religion catholique et déplacent

¹ *Le Mexique ancien et moderne.*

les bases sur lesquelles ont toujours reposé, au Mexique, la force, la vitalité et l'énergie de la population.

VII.

En effet, la première proposition proclame la tolérance de tous les cultes qui ne sont pas contraires à la loi civile. Qu'était-il nécessaire de donner la liberté des cultes à la nation mexicaine, surtout lorsque, par cette mesure, l'Empereur s'aliène la confiance du peuple, se met en opposition directe avec son clergé et perd, pour son gouvernement, l'appui dévoué de l'élément religieux, si fort au Mexique ? Une partie du peuple au moins l'avait-elle demandée ? La liberté des cultes, du reste, est-elle un bienfait, un progrès, dans les conditions d'existence où se trouve le pays ? En d'autres termes, doit-on admettre toutes les religions dans un pays exclusivement catholique ? Voilà des questions bien discutées aujourd'hui, et sur lesquelles, cependant, je veux dire toute ma pensée.

La liberté de conscience et des cultes que N. S. P. le Pape Pie IX appelle avec tant de vérité *la liberté de la perdition*,¹ n'est certes ni un progrès, ni une amélioration, ni un perfectionnement social. Il me paraît évident qu'une société dans laquelle existe la liberté des cultes, n'est pas une société dans un état parfait, même relativement parfait ; car il est certainement plus avantageux pour une société que tous ses membres professent la vraie religion, que d'en avoir quelques uns dans la vérité et quelques autres dans l'erreur. Or, comme il ne peut y avoir et comme il n'y a qu'une seule vraie religion, il s'en suit que tous ceux qui ne la suivent pas sont dans l'erreur, ce qui est certainement un mal.

Il faut aujourd'hui une certaine indépendance de caractère pour oser défendre une doctrine qui semble, à bien des personnes, être l'indice certain d'un esprit rétrograde. Le libéralisme qui envahit tout, jusqu'aux parvis sacrés du temple, trouve ce langage bien dur et déclare qu'il n'est pas conforme à l'esprit du siècle, aux idées modernes. J'avoue que c'est vrai ; mais Pie IX n'a-t-il pas déclaré qu'il ne pouvait se réconcilier " avec le progrès, le libéralisme et le civilisation moderne ? " ² Il a ajouté, et tout bon catholique dira avec lui, que la liberté civile de tous les cultes " propage la peste de

¹ Encyclique du 8 décembre 1864.

² *Syllabus*, etc. Prop. LXXX.

l'indifférentisme." ¹ Quel est l'observateur aux vues un peu étendues, quel est l'historien un peu consciencieux qui ne reconnaîtra la vérité de cette remarque, qu'il soit catholique ou non ?

Qu'on n'exagère pas cependant ma pensée ; je parle ici de l'état le plus parfait possible d'une société. Une société peut être bien organisée au point de vue civil et admettre dans son sein la liberté des cultes ; mais une société qui peut se passer de la liberté des cultes et dans laquelle tout le peuple, avec une harmonie unanime, professe la vraie religion, est une société encore mieux organisée. Or tel est le cas au Mexique, et c'est le devoir stricte de l'Église, comme du gouvernement, de défendre cet état de choses et de combattre vigoureusement pour sa conservation. Car la majorité des habitants, dans ce pays, professant la religion catholique est si grande, que l'on peut dire avec vérité que la population toute entière professe, avec la plus admirable unanimité, le vrai culte. Remarquez que je n'en exclus pas les étrangers. En effet, la population du Mexique est d'environ huit millions ; les recensements de 1858 nous disent que sur ce chiffre il y a 9,234 étrangers, dont 5,141 sont Espagnols, 2,048 Français, 615 Anglais ou Irlandais, 581 Allemands, 444 Américains et 405 appartenant à d'autres nationalités. La *Revue de Dublin* ² estime que sur ce nombre, mille personnes à peine ne professent pas la religion catholique ; sur ces mille personnes, la moitié, au moins, n'est-elle pas composée soit d'Américains, soit d'autres nationalités également hostiles au régime actuel du Mexique ou à son indépendance ? Ce serait pourtant pour le plus grand avantage de ces cinq cents personnes que l'Empereur voudrait compromettre le salut de son empire, troubler le bonheur de ses sujets et la paix de sa conscience, se déclarer l'ennemi du Saint-Siège, à qui la famille des Hapsbourg doit tant de reconnaissance, et se mettre en hostilité ouverte et permanente avec les principes catholiques. Qu'on ne dise pas que, depuis 1858, les chiffres ci-haut donnés ne sont plus exacts ; car si, depuis cette époque, le nombre des étrangers a augmenté au Mexique, cet excès de population a été recruté, comme chacun sait, dans les dernières années, non pas aux États-Unis, mais en Autriche, en France et en Belgique, pays où la religion catholique domine certainement : de sorte que si les chiffres ont changé, la proportion, elle, n'a pu changer notablement ; peut-être même devrait-elle aujourd'hui permettre de constater un surplus en faveur de l'élément catholique.

Du reste, la doctrine que je défends ici ne peut pas toujours, je

¹ *Syllabus*, etc. Prop. LXXIX.

² *Dublin Review*, July 1865, p. 216.

sais, recevoir son application. Les conditions d'existence de certaines sociétés s'y opposent. Je n'hésiterais pas à dire, avec Fénelon et Mgr. Dupanloup, aux princes chargés de gouverner des nations composées d'éléments religieux différents par la doctrine et suffisamment puissants par le nombre : " Accordez la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre." ¹

Mais, d'un autre côté, si les personnes ont des privilèges, la vérité a des droits, et on ne peut blâmer, bien plus, on doit approuver un roi qui s'efforce de protéger son peuple contre la contagion de l'erreur. Car tout homme bien pensant doit envier le sort des pays dans lesquels, " par suite de l'unité de foi et de l'accord des volontés entre les citoyens, la loi de l'Église est devenue la loi civile, et où l'État s'est fait l'évêque extérieur et le protecteur des saints canons." ²

De plus, c'est le droit et le devoir de l'Église, placée dans de semblables conditions, d'aimer et de défendre cet état de choses, qui protège mieux la foi des fidèles, qui permet plus d'éclat au culte, plus de développement aux principes religieux et plus d'honneur aux ministres de Dieu. Cette doctrine a toujours été celle de l'Église catholique ; Pie IX, en l'affirmant solennellement dans l'Encyclique du 8 décembre dernier, ³ n'a fait que déclarer ce que ses prédécesseurs n'ont jamais cessé d'enseigner.

Soyons persuadés que le Pape ne proclame des principes aussi sévères que parce qu'il veut mettre la société moderne en garde contre les dangers qu'offre la tolérance des cultes et les maux qu'elle produit. Tous ces dangers, tous ces maux, l'Église doit s'efforcer de les prévenir par une conduite vigoureuse ; les Évêques, chargés de l'instruction et de l'édification du peuple de Dieu, doivent se tenir fermement attachés à cette doctrine et la défendre avec la plus grande fermeté, quand il est constaté que cette conduite peut réussir et être avantageuse à la nation.

C'est ce que les évêques mexicains ont fait, avec un courage et une noblesse qui méritent l'admiration du monde entier, dans une lettre récemment publiée : ⁴

" Quant à la tolérance religieuse, ont-ils dit, nous ne voyons rien qui la rende, nous ne dirons pas urgente, mais même excusable.

¹ *La Convention du 15 Septembre et l'Encyclique du 8 Décembre.*

² Mgr. Dupanloup. *La Convention du 15 Septembre et l'Encyclique du 8 Décembre.*

³ Prop. LXXII, LXXIII, LXXIV.

⁴ Lettre à l'Empereur du 29 décembre 1864.

Le Mexique est un peuple exclusivement catholique, et son aversion pour le régime de la tolérance s'est toujours manifestée de la manière la plus remarquable. Lorsque l'Assemblée constituante de 1856 discutait l'art. 15 de son projet de Constitution, où l'on établissait la tolérance, bien que cette Assemblée fut composée des plus exaltés partisans de ce qu'on appelle *réforme* et *progrès* et que ces hommes fissent tous leurs efforts pour faire triompher leur idée, il fallut y renoncer devant l'explosion irrésistible de la volonté nationale. Les libéraux exaltés étaient maîtres de la situation, ils exerçaient le pouvoir et remplissaient les emplois partout ; malgré cela, cependant, malgré le peu de liberté qu'ils laissaient à leurs adversaires et surtout à l'Église, ils ne purent contenir le torrent ; les représentations pleuvaient de toutes parts : municipalités, corporations, villes entières, hommes, femmes, la société en masse se leva contre l'article. Le gouvernement de Comonfort lui-même, voyant qu'il n'était pas prudent de s'opposer au sentiment public si universellement exprimé, prit parti contre la tolérance, et l'article tomba, repoussé par une immense majorité. Ce fait parle très-haut, Sire, et l'on ne change pas en sept ans le caractère et la volonté d'un peuple."

Cette question doit encore se considérer à un autre point de vue. Admettons qu'il faille accorder au Mexique la tolérance des cultes, que l'état actuel de la population l'exige ; reconnaissons que l'on pourra par ce moyen favoriser l'établissement des étrangers dissidents et en même temps promouvoir les intérêts commerciaux ; ou qu'au moins, on veut éviter de les éloigner, eux, leurs capitaux et leur énergie, par une intolérance religieuse qui froisserait leurs usages et leurs consciences. Tout cela n'est pas bien établi ; il n'est pas non plus bien certain qu'il faille préférer les intérêts du commerce et de la finance à ceux des principes religieux et de l'ordre spirituel, ni que ce soit un très-grand avantage pour la nation mexicaine de se faire exploiter, elle et les richesses de son pays, par tous les aventuriers, par tous les mécontents, par tous les banqueroutiers, par tous les oisifs de l'univers civilisé. Mais enfin j'admets comme des réalités toutes ces suppositions, afin de pouvoir transporter la question sur un autre terrain, et je me demande :

Était-il convenable de demander au représentant du Saint-Siège de signer une clause de tolérance de tous les cultes ? Mgr. Meglia devait-il, pouvait-il discuter avec M. Escudero les intérêts des sectes dissidentes, la protection qu'on prétend leur accorder, les mesures de police que l'on veut prendre pour assurer l'exercice paisible quoique public de leur culte ? Évidemment, cela ne rentrerait pas

dans ses attributions. On comprend, dit le *Monde*,¹ que dans un concordat on qualifie la religion catholique de religion de l'État, qu'on lui assure une protection exclusive, et qu'en retour on obtienne certaines concessions et certains privilèges. Mais qu'on énonce dans un semblable traité la tolérance de tous les cultes, cette déclaration nous paraît tout-à-fait étrange. Qu'importent à la cour de Rome les franchises et les privilèges dont on entourera les cultes dissidents ? Cette cour n'est compétente que pour stipuler sur ce qui concerne la religion catholique ; le reste lui est complètement étranger. Voudrait-on, par hasard, que, tout en tolérant et en protégeant les cultes les plus opposés, on fût traité avec la même faveur que si l'on se posait comme exclusivement catholique ? Cette prétention paraîtrait aussi nouvelle que singulière. Ou bien encore voudrait-on que Rome consacrat par son adhésion la tolérance civile la plus étendue, qu'elle considère comme une nécessité impérieuse dans certaines circonstances, mais qu'elle regardera toujours comme un mal qu'elle ne peut ni approuver ni glorifier ? En particulier, au Mexique, quelle utilité trouve-t-on à introduire et à protéger des sectes nouvelles inconnues aux habitants de cet empire ? Les causes de divisions ne sont-elles pas assez nombreuses ? Faut-il encore les augmenter ? Ne risque-t-on pas, au moyen de la colonisation, d'introduire des éléments hétérogènes qui ne manqueront pas de favoriser les envahissements des États-Unis ?

C'était donc une grande inconséquence, un acte d'une suprême indélicatesse ; c'était s'écarter des règles les plus élémentaires des négociations diplomatiques que de poser à Mgr. Méglia, comme bases de négociations, la reconnaissance d'un état de choses qui n'est pas de son ressort ; c'était embarrasser le concordat d'un principe que l'Eglise ne peut reconnaître, d'une situation qu'elle ne tolère que lorsqu'elle ne peut l'empêcher, de même que Dieu tolère le mal moral, parce qu'il est la conséquence possible de la liberté octroyée à l'homme.

Ce sont les remarques que faisait le Cardinal Antonelli dans une note très-remarquable adressée² à M. Aquilar, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté mexicaine auprès du Saint-Siège.

« Expressément chargé par le Saint-Père, disait-il, de défendre et de sauvegarder le droit exclusif de la religion catholique dans un pays éminemment catholique, le représentant du Saint-Siège n'aurait certes pu admettre comme base de négociation la tolérance

¹ 11 février 1865.

² 9 mars 1865.

de tous les cultes, puisque le Saint-Siège, dans ses traités avec les gouvernements des nations divisées de croyances, ne reconnut jamais en principe une pareille tolérance, mais se borna seulement là où elle existait de fait, à faire garantir qu'elle ne porterait aucun préjudice à la religion catholique. La nation mexicaine, elle, considère comme une de ses plus belles gloires de n'avoir jamais admis chez elle d'autre religion que la véritable, et l'histoire de ces derniers temps nous montre quels ont été les résultats des diverses tentatives des ennemis de l'Église pour introduire au Mexique la liberté des cultes. Une semblable mesure, que la condition actuelle du Mexique ne réclame pas et que les vœux universels des populations repoussent au contraire, offrirait non-seulement un funeste exemple aux autres nations et gouvernements de l'Amérique méridionale, mais elle attirerait une série de calamités sur le Mexique, et, au lieu de faciliter l'arrangement des affaires religieuses, elle ne servirait qu'à affaiblir la foi catholique de plus en plus et à détruire à jamais la discipline ecclésiastique."

L'Empereur n'a pas tenu compte de ces principes, de ces hautes convenances, ni des grandes et terribles leçons que lui donne, à chaque pas qu'il fait, l'histoire pittoresque de l'empire sur lequel il règne. La proposition soumise à Mgr. Méglia est aujourd'hui la loi du pays, en vertu du décret du 26 février 1865.

La seconde des propositions formulées au nonce pontifical comme bases du concordat entre le Pape et l'empereur du Mexique, déclare la consécration définitive et formelle de la sécularisation des biens ecclésiastiques. J'ai déjà montré combien par là Maximilien s'écarte des promesses qu'il a faites aux évêques mexicains, à Miramar. On se rappelle les affirmations solennelles des journaux dévoués quand même à l'Empereur, affirmations qu'on a renié aussi vite qu'elles furent méconnues par celui qui les avait dictées. L'exemple de l'Espagne avait été invoqué ; on devait prendre son histoire pour modèle et adopter la ligne de conduite suivie par le gouvernement de Marie-Isabelle dans le concordat de 1851. Tout cela avait été promis ; tout cela a été oublié. Lorsque les journaux catholiques, au commencement de la discussion entre Maximilien et Mgr. Méglia, exprimaient des craintes respectueuses et s'inquiétaient timidement devant l'avenir qu'ils prévoyaient, sans pourtant oser y croire, on les accusait de précipitation, de soupçons injustes, de malveillance ; on leur disait d'attendre que le *jeune et pieux* empereur fut à l'œuvre ; on vantait son dévouement au Saint-Siège et à la religion catholique, et on proclamait bien haut ses qualités de fils soumis de l'Église, dont il

avait donné, disait-on, tant de preuves édifiantes pendant son administration de la Vénitie. Hélas ! la presse catholique n'avait pas crié assez fort ; elle n'avait pas réclamé assez énergiquement ; et, dans ses craintes les plus exagérées, elle n'avait pas même atteint la vérité. Le décret du 26 février 1865, en effet, prononce le désamortissement et la nationalisation de tous les biens de l'Eglise, qui devront être vendus au profit de l'État.

Il peut être intéressant de comparer ce résultat avec les promesses que les amis de l'Empereur et que Maximilien lui-même avaient faites à l'Eglise catholique. Le lecteur puisera dans cette comparaison une bien triste opinion de la politique mexicaine ; il apprendra à quelles regrettables aberrations et à quelles honteuses inconséquences peut se livrer l'esprit libéral devenu esprit persécuteur.

On se rappelle que, concernant le règlement de la question des propriétés ecclésiastiques, l'Empereur avait promis quatre choses : 1^o il reconnaissait formellement le droit de l'Eglise de posséder ; 2^o les acquéreurs de bonne foi des biens ecclésiastiques devaient être maintenus dans leurs acquisitions ; 3^o on devait effectuer la résiliation des ventes entachées de nullité ; 4^o enfin, on devait remettre à leurs légitimes propriétaires les biens restés entre les mains du gouvernement, ou ceux dont la vente aurait été reconnue frauduleuse. ¹

A côté de ces bases de règlement convenues et acceptées, mettons en regard les dispositions du décret du 26 février dernier. Loin de restituer au clergé et aux couvents leurs anciennes propriétés restant encore invendues entre les mains du gouvernement, cette loi en consacre la sécularisation et le désamortissement complet et définitif, et en ordonne le versement entre les mains d'un bureau d'*Administration des biens nationalisés* (art. 16). Cette loi ordonne la révision par le Conseil d'État des ventes opérées en vertu des lois du 26 juin 1856 et des 12 et 13 juillet 1859, et déclare que toutes les opérations frauduleuses seront annulées ; mais tous les biens dont la vente aura été ainsi déclarée nulle, loin de retourner à leurs légitimes propriétaires, comme il avait été expressément entendu, deviendront au contraire la propriété de l'État, et seront vendus dans les termes et dans les formes prescrites pour la vente des biens du fisc (art. 24). De plus, au lieu de reconnaître et d'admettre le droit de l'Eglise de posséder, le gouvernement de l'Empereur la dépouille de toutes ses propriétés et remplace la

¹ *Mémorial Diplomatique*, 5 février, 25 février, 1865.

belle indépendance que lui avaient faite la piété et le dévouement de la nation mexicaine, par une misérable dotation sur l'État, qui veut par là, comme disait M. le comte de Carné, ¹ faire des membres du clergé des officiers salariés de morale. Voilà comment Maximilien remplit ses promesses ; voilà comment il protège l'Église.

Cette pensée me conduit à parler de la troisième proposition soumise au nonce pontifical, la dotation du clergé mexicain.

¹ *Correspondant*, Juillet, p. 704.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

(La fin prochainement.)

M. L'ABBÉ DUCHARME, ORATEUR.

SOUVENIRS.

M. J. C. Ducharme, le fondateur du Séminaire de Ste. Thérèse, est mort il y a déjà plusieurs années. Il s'est fait peu de bruit sur sa tombe, mais sa mémoire est demeurée chère à tous ceux qui l'ont connu ; son nom est toujours répété avec amour et respect par ceux qui, après Dieu, lui sont redevables du bienfait de l'éducation. Aujourd'hui¹, ses élèves et ses amis viennent de lui élever un monument de leur reconnaissance dans cette même église de Ste. Thérèse où ils entendirent tant de fois sa parole aimée. Ce marbre est là pour redire à tous que M. Ducharme fut un pasteur zélé, un ami dévoué de la jeunesse ; et un tel éloge se confirme de lui-même dans ces lieux tout remplis de ses œuvres. Ce marbre rappelle encore que M. Ducharme ne fut pas moins éloquent dans ses discours qu'il était grand et généreux dans ses œuvres ; mais pour plusieurs peut-être, cet éloge semblera moins attester le mérite réel de l'orateur que la bienveillante reconnaissance de ses auditeurs, et ne réveillera d'autre idée que celle d'un bon curé, dont la parole se faisait écouter avec plaisir dans cette église où reposent aujourd'hui ses restes.

Le talent de M. Ducharme mérite cependant plus que ce souvenir.

¹ Comme on le voit, cet article date déjà de quelques mois.

Si l'éloquence consiste à manier habilement les esprits, à remuer fortement les cœurs, à triompher des passions ; si l'orateur, comme l'ont défini les anciens, est cet homme de bien, habile dans l'art de persuader, M. Ducharme était orateur ; il l'était dans toute la force et la beauté du mot. Et puisqu'il employa pour Dieu ce talent qu'il avait reçu de lui, il ne doit pas être frustré de la part de gloire qui lui revient, même devant les hommes. En honorant le prêtre, le pasteur, l'ami de la jeunesse, il ne faut pas oublier l'orateur. C'est à nous surtout qui jouissons de ses travaux, qui sommes appelés à continuer son œuvre, à en partager le mérite et l'honneur, c'est à nous qu'il appartient de recueillir et de conserver, comme un précieux héritage, tous les titres qui doivent perpétuer la mémoire de M. Ducharme. Voilà la pensée qui a déterminé ce travail ; il avait été fait pour être lu dans une fête de famille : l'auteur se décide à le publier, malgré la répugnance que lui inspire l'idée de pouvoir être soupçonné, comme un moine, *de travailler pour son couvent.*

I

M. Ducharme n'a rien écrit qui puisse servir à apprécier son talent oratoire. Peu lui importait que l'avenir lui réservât la louange ou le blâme, la gloire ou l'oubli : il parlait comme l'oiseau chante, sans s'inquiéter si sa voix retentira dans le lointain, si l'écho répétera ses accents. D'ailleurs, eut-il laissé quelque discours écrit, c'eût été un monument bien imparfait de son éloquence ; car il n'eût pu se laisser lui-même dans son œuvre, et c'était lui-même qu'il fallait entendre, qu'il fallait voir pour saisir la portée de son talent. Pour nous donc qui ne pouvons l'évoquer du tombeau ni ranimer sa voix éteinte pour jamais, il nous manque pour ce travail une partie des matériaux nécessaires : des souvenirs, des impressions affaiblies par le temps, voilà tout ce qui nous reste pour étudier un orateur, pour comprendre le caractère de son éloquence. Puissent ces traits recueillis çà et là dans les mémoires, donner, réunis ensemble, une esquisse assez exacte encore, tout incomplète qu'elle doive être nécessairement !

M. Ducharme avait reçu de la nature toutes les qualités qui font l'orateur : une conception vive, une imagination brillante, une sensibilité exquise, une mémoire qui lui permettait de retenir tout ce qu'il avait lu. Il y avait dans tout son extérieur quelque chose de noble et d'imposant : sa figure était singulièrement expressive,

son regard animé, sa voix forte, vibrante et harmonieuse. Aussi le travail eut-il peu de part au développement de son talent : il se trouva orateur presque à son insçu. Dès la jeunesse, il sembla prédestiné aux succès de l'éloquence. Au collège, ses confrères, qui avaient appris à le connaître dans la conversation et la dispute, croyaient voir en lui un futur avocat ; mais la Providence avait sur lui d'autres vues : il fut prêtre, et chargé du ministère pastoral, il trouva dans la chaire une carrière aussi belle qu'il pouvait la désirer pour son talent. Les intérêts de Dieu et le zèle pour le salut des âmes devaient l'inspirer bien autrement que les affaires du Barreau.

La paroisse de St. Laurent eut les prémices de son sacerdoce et de son éloquence. Transféré de ce vicariat à la cure de Ste. Thérèse, au milieu d'obstacles qui devaient paralyser son ministère, il triompha de tout par la force de sa parole. Pendant trente ans il ne cessa de prêcher dans son église. Tous les dimanches et les fêtes le trouvaient, lui, fidèle à son devoir de pasteur, et ses paroissiens avides de recevoir de sa bouche le pain de la parole divine. Il prêchait souvent plusieurs fois par jour et par semaine ; ni la fatigue, ni les indispositions ne pouvaient l'empêcher. Les rhumes du printemps et de l'automne, qu'il semblait chercher par le peu de soin qu'il prenait de lui-même, n'étaient point un obstacle pour lui : c'était une occasion de parler avec plus de force et plus longtemps qu'à l'ordinaire.

Nulle part il ne paraissait plus à l'aise qu'en chaire : on sentait qu'il était là sur son terrain. Aussi la prédication, loin d'être pour lui une tâche laborieuse et pénible, faisait au contraire sa joie et son bonheur : s'en abstenir eut été le plus grand, le plus difficile des sacrifices. Et comment eut-il pu se résigner au silence ? La parole coulait de ses lèvres comme le ruisseau coule de sa source ; c'était pour lui un besoin irrésistible de communiquer ses idées et ses sentiments. Il était de ces hommes auxquels Dieu a donné l'instinct de l'éloquence, avec la mission de diriger leurs semblables vers la vérité et la vertu.

D'un autre côté, M. Ducharme s'était habitué à la chaire, comme on s'habitue au théâtre ordinaire de ses succès. Il aimait à se trouver en face de son auditoire, à voir cette foule, muette et attentive, qui subissait l'empire de sa parole, qui se tenait suspendu aux lèvres par le charme doux et puissant de la persuasion !

Rien n'était négligé dans l'église de Ste. Thérèse pour rehausser la splendeur des offices religieux, ni la belle musique, ni la richesse des décorations, ni la pompe des cérémonies ; mais, après Dieu, ce

qui attirait surtout les fidèles, c'était M. Ducharme ; il était lui-même le plus bel ornement de son église, et l'on préférait sa voix à la plus douce musique. Les paroissiens venaient au sermon comme à une fête, sûrs qu'ils étaient d'y retrouver leur prédicateur favori. Ils ne se lassèrent jamais de l'entendre, et après de longues années, tout habitués qu'ils fussent à sa parole, ils le préféreraient encore à tout autre : on comprend que ce n'est pas un médiocre éloge pour un curé aussi prodigue de sermons que l'était M. Ducharme ! Quand de jeunes prêtres, ses élèves, purent prêcher à leur tour : " C'est bien, c'est bien, mais ce n'est pas comme le père," se disaient les gens en branlant la tête d'une manière significative. Aujourd'hui encore, M. Ducharme est resté dans l'esprit des anciens comme l'idéal du prédicateur, et personne n'a pu le faire oublier.

Son éloquence a laissé d'autres souvenirs encore. Quand il prêchait dans les paroisses voisines, c'était un événement. Nous avons vu qu'il avait été vicaire à St. Laurent : ce fut un deuil général quand il partit de là pour Ste. Thérèse. Quelqu'un aurait volontiers, disait-il, donné sa paire de bœufs pour garder *un si bon prédicateur*. Il ne fut jamais oublié dans cette paroisse, et c'est de là que vinrent à son collège les premiers élèves étrangers : les bons habitants se faisaient une joie de lui confier leurs enfants, comme si l'écho de la parole du maître eut dû naturellement éveiller dans l'élève l'instinct de l'éloquence !

Frappé des succès que M. Ducharme avait dans la chaire, Mgr. l'évêque de Montréal l'invita deux fois à l'accompagner dans sa visite pastorale. La visite ne se faisait pas alors comme aujourd'hui : c'était une véritable mission qui durait souvent plusieurs jours. M. Ducharme avait donc là un vaste champ pour son éloquence : aussi justifia-t-il partout la haute idée qu'on avait conçue de son talent, et plus d'une paroisse conserva longtemps son souvenir.

Quel était maintenant le caractère de cette éloquence ? C'était d'abord la spontanéité. Je l'ai dit, notre orateur avait été formé par la nature : le travail ne paraissait pas dans ses discours, car il ne s'y trouvait pas. M. Ducharme improvisait : je ne sais s'il lui arriva jamais d'écrire et d'apprendre par cœur. Les occupations et les fatigues de son ministère auraient suffi pour le dispenser de ce soin, lors même que ses goûts naturels ne l'eussent pas porté à s'en affranchir. Dans les premières années, il préparait ses instructions par la lecture et l'étude ; plus tard, quand il eut un répertoire assez riche d'idées, il se contentait de se

mettre quelques instants en présence de son sujet, et de réunir les pensées principales qui devaient lui servir de jalons sur la route ; pour le reste, il s'abandonnait à l'inspiration du moment, et l'auditoire ne se trouvait pas plus mal de cette méthode, qui allait parfaitement à l'orateur. Une nature telle que la sienne n'était pas d'humeur à se plier au joug de la méditation sérieuse ; et d'ailleurs, ce travail lent et pénible lui était peu nécessaire. Les facultés heureuses dont il était doué pouvaient suppléer à tout. Ce n'était pas à lui à craindre de voir les idées et les mots lui manquer à point nommé : les idées se pressaient dans son esprit, les mots accouraient en foule dans sa mémoire ; il n'avait guères que l'embarras du choix. Du reste, M. Ducharme connaissait la nature de son talent : il sentait qu'un plan bien arrêté, des phrases préparées d'avance étaient moins propres à le guider qu'à l'embarrasser dans sa marche : il se fut entraîné, alors, comme un oiseau à qui l'on a coupé les ailes. Ce qu'il fallait à ce génie facile et original, à son allure vive et impétueuse, c'était la liberté, la liberté entière ; c'était un champ vaste, ouvert devant lui, où il put prendre l'essor sans obstacle ni entrave. Alors il triomphait : il s'en allait prodiguant les richesses de son imagination ; son âme émue s'élevait aux grandes pensées, aux grands mouvements de l'éloquence : du feu de l'improvisation jaillissaient des éclairs !

De tels discours, faits sur l'heure, sont loin sans doute de pouvoir être comparés aux grandes compositions oratoires ; ils ne peuvent avoir, aux yeux de la critique, d'autre mérite que celui d'offrir assez d'inspirations heureuses pour faire oublier bien des défauts ; mais il n'en faut pas davantage pour la gloire d'un orateur ; car la plus haute, la plus vive éloquence, n'est souvent qu'un élan rapide et soudain de l'âme. Les sermons de M. Ducharme n'avaient pas ce plan régulier, cette force de raisonnement qui caractérise les chefs-d'œuvre de Bourdaloue ; mais l'on se tromperait étrangement si l'on ne voulait y voir qu'un assemblage d'idées incohérentes, fruit d'un cerveau exalté. C'étaient des ébauches, il est vrai, mais des ébauches de maître, pleines de beauté réelles, et où la verve et l'entrain du discours ne permettaient guères de s'arrêter sur les négligences. Il faut bien qu'il en soit ainsi ; car autrement pourrait-on s'expliquer la puissance de persuasion qu'avaient ces discours, tout improvisés qu'ils étaient, puissance attestée par autant de témoins que M. Ducharme eut d'auditeurs ? Il ne nous reste aucun de ses sermons : mais qu'est-il nécessaire ? L'impression qu'ils produisaient est encore vivante dans les souvenirs ; certains mouvements, certaines exclamations sont demeurées dans

la mémoire de ceux qui les entendirent, et semblent retentir encore avec cette force et cet accent que l'orateur savait leur donner. Aujourd'hui même, après vingt et trente ans, on voit des vieillards s'attendrir au seul souvenir de cette éloquence qui les passionnait autrefois !

N'ayant jamais de plan arrêté d'avance, M. Ducharme avait toute liberté pour choisir ses moyens d'action et les varier selon les circonstances : aussi savait-il toujours se mettre en harmonie avec son auditoire et approprier sa parole aux besoins du moment : c'était peut-être le côté le plus remarquable de son talent. D'un coup d'œil rapide et sûr, il sondait le terrain où il devait se placer, et saisissait le point précis qui devait attirer ses efforts et déterminer son triomphe sur les esprits et les cœurs. Les mouvements de son éloquence se distinguaient par la justesse et l'à-propos ; et, pour être le plus souvent imprévus, ils n'en étaient que plus puissants. Le fait suivant pourra faire comprendre comme il savait tirer de prime abord des entrailles du sujet les idées et les sentiments les plus propres à persuader.

En 1845, les RR. PP. Oblats donnèrent une mission à Ste. Thérèse, à la grande satisfaction de la paroisse, mais un peu, il faut le dire, contre la volonté de M. Ducharme. Il affecta une indisposition qui l'obligeait de garder la chambre, et ne parut point à l'église. Toutefois, on put le déterminer, quoique avec peine, à assister à la rénovation des promesses du baptême, qui eut lieu après les premiers jours de la retraite. C'était vers le soir : la foule encombrait l'église, et chacun tenait à la main un cierge allumé. M. Ducharme, revêtu des habits sacerdotaux, était assis sur le marchepied de l'autel ; debout, à ses côtés, étaient rangés plusieurs prêtres des paroisses voisines. Le Supérieur de la mission monte en chaire : il expose brièvement les vérités de la religion et les principaux devoirs du chrétien ; puis se tournant vers l'autel, il interpelle M. Ducharme : il lui demande s'il peut répondre pour ses paroissiens, s'il peut donner sa foi qu'ils ne violeront pas ces promesses solennelles, ces engagements sacrés qu'ils vont renouveler devant Dieu et devant les hommes... Il se fit alors un moment de silence... puis M. Ducharme prit la parole d'une voix grave, entrecoupée, où se trahissaient la tristesse et l'anxiété :

« Mon Père, votre question me jette dans un cruel embarras ; j'hésite à vous répondre... je ne sais si je dois me taire ou parler... Mon âme est agitée de sombres pressentiments... Je connais tous ceux qui sont ici présents ;... je les ai baptisés pour la plupart. J'ai reçu les promesses que d'autres ont faites pour eux sur les

fonts baptismaux, mais qu'ils ont renouvelées eux-mêmes le jour de leur première communion. Plus tard, en s'approchant encore de la sainte table, que de fois n'ont-ils pas juré à Dieu un amour éternel?... Et moi, après avoir été témoin de toutes ces promesses, j'ai été témoin d'autant d'infidélités... En voyant le passé, je tremble pour l'avenir, et si je n'écoute que ma triste expérience, non, mon Père, non, je ne puis vous répondre... Si à de nouvelles promesses, doivent se joindre de nouvelles infidélités, mes paroissiens n'en seront que plus coupables... Je ne veux pas prendre sur moi la responsabilité de leurs fautes... non, mon Père, je ne puis vous répondre....."

Il y eut encore un moment de silence. M. Ducharme paraissait abattu sous le poids de ses tristes pensées ; et ses paroles, le ton de sa voix, son air agité et inquiet laissaient peser sur l'auditoire une anxiété profonde. Peu à peu le courage du vieillard parut se ranimer, et il reprit la parole :

"Oui, mon Père, votre question m'embarrasse, et j'hésite de plus en plus à vous répondre... Et cependant, je le vois, s'il fut jamais pour mes paroissiens une occasion propre à leur inspirer une résolution forte et généreuse, c'est bien l'époque de cette retraite, où, par la miséricorde de Dieu et le zèle de courageux missionnaires, toutes les âmes ont été touchées de la grâce et déplorent amèrement le passé... Ces heureuses dispositions peuvent me rassurer pour l'avenir. D'ailleurs, je connais tous mes paroissiens... s'il en est de mauvais, je sais aussi qu'il en est de bons... s'il y a parmi eux des âmes faibles et lâches, il y a aussi des âmes fidèles, toutes dévouées au service du bon Dieu. Je ne dois pas les contrister. Je ne dois pas oublier non plus que je suis père et que tous mes paroissiens sont mes enfants... s'ils sont faibles, mon devoir est d'aider leur faiblesse, de relever leur courage et non de les désespérer... Je connais aussi les miséricordes du Seigneur ; j'aime à croire qu'il leur accordera la grâce de la persévérance... Mon Père, adressez-vous donc à eux avec confiance ; je m'unirai à eux pour répondre de cœur plutôt que de bouche, et j'espère qu'ils seront fidèles à leurs promesses."

L'émotion était grande dans l'assemblée : des larmes mouillaient tous les yeux. Le missionnaire, ému lui-même, parut hésiter un instant à reprendre la parole, tant il avait été frappé de cette éloquence du cœur, si vive et si naturelle à la fois !

On me saura gré, je l'espère, d'avoir reproduit de cette allocution les idées qui sont restées dans la mémoire ; on y verra, si je ne me trompe, que l'écho, même lointain et affaibli, d'une voix éloquente

n'est jamais sans charme. Et si l'on remarque qu'en 1845, M. Ducharme touchait à la vieillesse, on pourra se faire une idée de ce qu'il devait être dans la force et la maturité de son talent. C'est alors que l'on croira sans peine qu'il tenait, pendant des heures entières, son auditoire muet et transporté sous l'empire de sa parole !

II

M. Ducharme possédait au plus haut degré le talent de remuer le cœur et de saisir l'imagination. Les sujets où il réussissait le mieux étaient ceux qui comportent les grands tableaux et les grands mouvements. C'était la mort, le jugement, l'éternité, l'enfer, le Paradis. Il savait tirer de ces sujets des ressources merveilleuses pour agir sur les âmes : il n'en faudrait pas d'autre preuve que ce témoignage d'un grand évêque, Mgr. de Nancy, qui, après avoir entendu M. Ducharme prêcher sur l'enfer, se plaisait à dire en le saluant : " Voici l'homme qu'on aime à voir, mais qu'on aime encore mieux entendre." Notre orateur affectionnait les grands sujets dont je viens de parler : il y revenait tous les ans, à peu près aux mêmes époques, et c'était toujours avec le même succès. Le silence profond de l'auditoire, tous ces regards fixés sur l'orateur, ces larmes et ces soupirs, attestaient assez que l'éloquence triomphait.

M. Ducharme communiquait à son auditoire toutes les passions qui l'agitaient lui-même. On disait de lui qu'il pouvait faire pleurer ou rire comme il le voulait, et de fait il en était de ses discours comme de toutes les choses de la vie humaine : le rire s'y trouvait souvent à côté des larmes. De la crainte salutaire des jugements de Dieu, de cette componction qui brise les cœurs pénitents, il faisait passer à la joie, à l'espérance, par un mouvement subit, sans presque de transition. D'un fait qui avait provoqué l'hilarité de son auditoire, on le vit un jour tirer des réflexions si touchantes qu'elles émurent jusqu'aux larmes !

C'était dans l'évangile du dimanche que M. Ducharme trouvait le sujet le plus ordinaire de ses instructions. Il en prenait un texte, l'expliquait, le commentait, et en tirait des conclusions pratiques appropriées aux divers besoins de sa paroisse. Il paraissait avoir étudié beaucoup l'Écriture sainte : il en citait à chaque instant des passages ; il rappelait à propos les vertus des saints person-

nages de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'histoire de Joseph, de Job, de la chaste Suzanne lui fournissait des réflexions pleines de charme et d'intérêt.

Aux fêtes, il traitait les grands mystères de la Religion. Le Jour des Morts il trouvait des accents déchirants pour implorer la pitié en faveur des pauvres âmes du purgatoire. Avec quel silence religieux il était écouté le Vendredi-Saint, quand il faisait le récit de la Passion ! Quel mouvement dans l'auditoire, que de larmes, quand il élevait entre ses mains le bois de la croix et conviait les fidèles à l'amour de ce Dieu qui les avait tant aimés ! Au jour de Pâques, il se plaisait à mettre sous les yeux toutes les circonstances de la Résurrection. On se rappelle encore avec quel naturel et quelle vivacité il peignait l'inquiétude, la surprise et la joie des saintes femmes !

L'explication de l'Évangile l'amenait à parler des devoirs du chrétien. Il tonnait contre le blasphème, l'ivrognerie, l'impudicité, et présentait ces vices sous des couleurs si noires qu'il inspirait aux autres l'horreur qu'il en avait lui-même. On se rappelle entr'autres les rudes leçons qu'il donnait aux ivrognes : il avait acquis sur eux tant d'empire, qu'il pouvait impunément les faire mettre à genoux et briser leurs bouteilles sous leurs yeux.

M. Ducharme prêchait bien haut le respect et l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents. On voyait qu'il avait été élevé dans les plus nobles sentiments de la piété filiale. Ses sermons étaient accompagnés ordinairement d'un trait qui laissait une impression profonde. Dans une paroisse, que nommait M. Ducharme, un jeune homme s'était éloigné de sa famille, comme un autre prodigue, pour chercher ailleurs plus de liberté. Au bout de quelques mois, agité par les remords de sa faute et les souvenirs de la maison paternelle, il se décide à revenir auprès de ses parents. C'était à la fin de l'hiver : la glace était dangereuse sur le St. Laurent, car la débacle menaçait. Malgré le péril, le jeune homme se hasarde sur le fleuve. Il a à peine atteint le milieu de la traversée, que la glace se met en mouvement avec un bruit sourd semblable au roulement du tonnerre. Surpris au milieu des glaçons qui se brisent et s'entrechoquent les uns contre les autres, le jeune homme fait des efforts inouïs pour se dérober à l'abîme qu'il voit à chaque instant s'entr'ouvrir sous ses pieds ; mais l'espérance de revoir bientôt ses parents ranime son courage et redouble ses forces. Cependant, au bruit de la débacle les gens des environs étaient accourus sur le rivage ; ils aperçoivent ce jeune homme qui se débat au milieu des glaces flottantes et implore du secours

avec des cris déchirants. Vaine prière ! il est impossible de parvenir jusqu'à lui. Au milieu de cette foule immobile et muette d'horreur, se trouvent les parents du malheureux jeune homme : ils reconnaissent leur fils, le fils reconnaît son père et sa mère qui lui tendent les bras : faible secours dans un tel péril, mais le seul que leur tendresse permet de lui donner ! Témoins impuissants de cette lutte affreuse contre la mort, ils sont là, immobiles, priant pour leur fils et l'encourageant de la voix et du geste ; mais lui, succombant à la fatigue, laisse bientôt échapper le glaçon qu'il tenait encore et disparaît pour toujours sous les flots !

C'était là un des traits que M. Ducharme se plaisait à raconter et qu'il accompagnait de tout le prestige de son débit, afin d'inspirer aux enfants rebelles la crainte des jugements de Dieu. Le fait était présenté avec des couleurs si vives, que l'auditoire demeurait saisi de terreur, croyant presque assister à cette scène déchirante.

C'était encore un talent de M. Ducharme de narrer avec une rare perfection. Il se représentait vivement toutes les circonstances d'un fait et les peignait de même. Les personnages apparaissaient avec leurs sentiments, leur air, leur langage. On croyait les voir, et la perfection du débit rendait encore le charme plus complet.

Notre orateur terminait souvent ses sermons par une invocation à la Ste. Vierge. Comme il s'arrêtait avec amour sur cette figure douce et sereine de Marie ! Il fallait le voir alors, le visage enflammé, les yeux pleins de larmes et tournés vers le ciel ; il fallait l'entendre de sa voix émue prononcer cette prière, qui, inspirée par la confiance la plus vive, s'échappait de son cœur comme un jet de flamme !

M. Ducharme n'avait pas seulement les grands sujets à traiter dans son église. Le pasteur, pour sauver les âmes, doit se faire tout à tout, comme Jésus-Christ. Il est là, dans sa paroisse, comme une sentinelle vigilante, toujours attentif pour découvrir et déjouer les ruses de l'ennemi, toujours prêt à arracher l'ivraie, aussitôt qu'elle se montre dans le champ du père de famille. Les sollicitudes du ministère obligeaient donc souvent M. Ducharme de descendre à des détails vulgaires dans les avis qu'il donnait à ses paroissiens. C'était merveille alors de le voir se tirer d'affaire, en se jouant pour ainsi dire des difficultés de son sujet. Il n'y avait pas de chose si petite et si mesquine pour laquelle il ne sut trouver un mot piquant, une tournure élégante qui déguisait parfaitement la pauvreté du sujet. Il pouvait réellement dire tout ce qu'il voulait en chaire : c'était un droit qu'il s'était acquis par son talent, et que personne ne songeait à lui contester. Les auditeurs même les plus exigeants

lui pardonnaient volontiers toutes ses hardiesses pour le tact infini avec lequel il traitait et les hommes et les choses.

Il eut souvent à toucher des matières délicates : il lui arriva rarement de se compromettre. Il ne se gênait pourtant en aucune manière, mais il avait un singulier talent : c'était de pouvoir aller jusqu'à l'extrême limite de la prudence sans la dépasser. Il cherchait même parfois le péril, pour avoir l'occasion de s'y soustraire par un tour de force. Souvent on le voyait prendre un malin plaisir à mettre en jeu la sagacité de son auditoire. Soudain, au milieu de la surprise générale, il tombait sur un sujet scabreux, hérissé d'écueils ; un seul mot pouvait le compromettre, et ce mot semblait à chaque instant vouloir s'échapper de ses lèvres ; on craignait, on tremblait pour l'imprudent orateur, et lui, que faisait-il ? il se moquait du danger, il tournait longtemps autour du précipice, et au moment où l'on croyait l'y voir tomber, il était déjà loin, se riant de ces craintes chimériques !

A un cœur sensible aux plus délicates émotions de l'âme, M. Ducharme joignait un esprit fin et caustique qui le servait à merveille pour l'ironie. Aussi ne se faisait-il pas faute d'employer cette arme contre les fauteurs de désordre et les esprits faux qui sont ordinairement en lutte avec leur curé. Il ne leur épargnait pas les sarcasmes les plus amers ; mais toutefois, en dévoilant les desseins perfides, en critiquant les travers d'esprit, il savait ménager les personnes. Sur ce point il était d'une réserve et d'une prudence qui lui conciliait, sinon l'affection, du moins l'estime et le respect de tous.

En 1837, lorsque sa paroisse était travaillée en tous sens par les meneurs de l'insurrection, il prêcha fortement le respect dû à l'autorité. Il le fit pourtant sans s'aliéner les patriotes : placé sur un terrain neutre, il parut agir comme conciliateur entre les deux partis, et sut se rendre utile aux uns et aux autres. Quand le mouvement eut été comprimé par le fer et la flamme, son intervention auprès des chefs militaires contribua puissamment à sauver ses paroissiens les plus compromis.

Ce que M. Ducharme ne pouvait emporter de haute lutte, il le gagnait par l'adresse et l'insinuation. Son auditoire étant à peu près toujours le même, il savait comment le prendre et n'était jamais à bout de ressources. Par un détour habile, une louange ou un reproche ménagé à propos ; en s'adressant tour-à-tour aux sentiments d'honneur et de religion, il triomphait de toutes les résistances, et faisait toujours accepter ses idées et ses plans. C'est ainsi qu'il parvint à intéresser toute sa paroisse en faveur de son

collège, et en obtint des secours pour la construction des bâties qu'il dut entreprendre.

Il est facile de concevoir quelle heureuse influence pour le bien dut exercer une parole aussi sage et aussi puissante. Quand M. Ducharme arriva à Ste Thérèse, il régnait de graves désordres dans cette paroisse, composée de gens ignorants et grossiers. Le nouveau curé en imposa tout d'abord par la force de son éloquence. Ses paroissiens l'admirent, prirent du plaisir à l'entendre, et finirent bientôt par l'aimer comme un père. Ce n'est pas qu'ils eussent avec lui ces rapports intimes et familiers qui engendrent naturellement l'affection : au contraire, ils ne le voyaient guères qu'à l'autel, au confessionnal et en chaire ; mais l'ascendant de sa parole, qu'ils entendaient souvent, suffisait pour établir entre eux et lui l'union de pensées et de sentiments qui est le lien solide de l'amitié. Dès lors, M. Ducharme put obtenir tout ce qu'il voulut : à sa voix, les désordres cessèrent ; la crainte d'encourir ses reproches retint dans le devoir ceux que la persuasion ne pouvait gagner, et en peu d'années la paroisse fut régénérée tout entière. Bien plus, les habitants de Ste. Thérèse se firent dans les paroisses voisines une telle réputation de régularité et de vertu, que leur présence suffisait quelquefois pour arrêter le scandale. " Prenons garde à nos paroles, se disaient les libertins, voici un homme de Ste. Thérèse." N'est-ce pas là le plus bel hommage à rendre aux sermons d'un curé ?

L'éloquence de notre orateur était éminemment populaire ; il prêchait pour son auditoire et pour sa paroisse ; mais il n'y avait rien dans son langage de trivial ou de commun. Il connaissait parfaitement la langue et savait la manier avec une habileté que l'improvisation même la plus rapide ne pouvait mettre en défaut. L'expression juste lui échappait rarement. Sa phrase était correcte, élégante et polie : il se piquait de beau langage et d'atticisme, même dans la prononciation. Certaine paroisse où l'on se permit de le trouver en faute sur ce point, peut se rappeler encore quelle rude leçon elle reçut du malin prédicateur qui n'entendait pas toujours le badinage !

M. Ducharme prêchait ordinairement de l'autel et revêtu des habits sacerdotaux. Il pensait sans doute que la pompe de ces habits sacrés ajoute à la dignité du prédicateur et impose plus de respect pour sa parole. Toujours est-il qu'il montait rarement en chaire ; il semblait s'y trouver mal à l'aise et dans une position qui nuisait à sa contenance oratoire. De l'autel, sa voix parvenait claire et distincte à tous ses auditeurs. La première fois qu'il parla dans son église, on raconte que tous les hommes à peu près lais-

sèrent leurs bancs et s'approchèrent de la balustrade, pour être mieux à portée de l'entendre. Il laissa faire, parla le mieux qu'il put, et quand il eut fini :

“ Mes enfants, leur dit-il, je vous remercie de l'attention que vous apportez à m'écouter ; vous me donnez l'espérance que vous profiterez de mes sermons ; mais à l'avenir, je vous prie de rester dans vos bancs, et je vous promets que vous m'entendrez.”

Le curé tint parole, et les paroissiens ne se dérangèrent plus. M. Ducharme passait sans effort des tons les plus graves aux plus aigus. Les exercices de musique, auxquels il s'était livré dès l'enfance, avaient contribué à rendre sa voix très-souple et très flexible ; il en faisait ce que peut faire de son instrument le musicien le plus habile. Il avait surtout un talent merveilleux pour la ménager et l'harmoniser avec les idées qu'il avait à exprimer. On conçoit alors quelle devait être la puissance de cette voix dont le timbre seul avait déjà quelque chose de saisissant. Dans les mouvements pathétiques, elle avait pour aller au cœur des accents pénétrants. S'agissait-il d'inspirer l'horreur ou l'effroi, elle rendait un son sourd et lugubre qui faisait frémir. Aussi, faut-il l'avouer, sa voix heureuse était pour beaucoup dans les succès de notre orateur : il lui devait en partie cette force et cette onction qui faisaient le plus beau caractère de son éloquence. Il était réellement *orator ab ore*.

M. Ducharme gesticulait peu : même dans la chaleur du débit, on voyait rarement son bras se déployer tout entier. Mais ce défaut d'action, si c'en est un, était amplement compensé par l'expression de sa figure. On pouvait lire sur ses traits le jeu des diverses passions qui agitaient son âme. Dans les grands mouvements, son visage enflammé rayonnait, et semblait presque offrir quelque chose d'inspiré. Son regard était d'une vivacité singulière, soit qu'il se reposât avec les pensées douces et gracieuses, soit qu'il s'allumât sous l'influence d'une forte émotion.

Pour donner plus de puissance à sa parole, M. Ducharme ne négligeait aucun moyen de l'art : il ne dédaignait pas même ce qu'on pourrait appeler les *ruses du métier*, et c'est ainsi qu'il produisait souvent des efforts semblables à des coups de théâtre. Il savait employer à propos les soupirs étouffés, les éclats de voix, les suspensions brusques qui forcent l'auditeur de s'arrêter sur une pensée dominante. Il lui arrivait souvent de terminer brusquement son discours par un mot qui renfermait une exhortation vive ou menaçante : “ Réfléchissez !..... Tremblez !”..... Quelquefois encore on le voyait se tourner vers l'autel et saisir précipitamment

le missel : " Ce n'est pas moi qui vous parle, s'écriait il alors, c'est Dieu lui-même : écoutez l'Évangile ! "

III

J'ai parlé de M. Ducharme comme prédicateur : mais il n'était pas éloquent seulement dans la chaire. On peut distinguer deux hommes dans un véritable orateur : l'un qui parle de haut, juge, conseille, dissuade avec force et autorité ; domine un nombreux auditoire par la pompe du langage, par les grandes figures et les grands mouvements de l'éloquence ; l'autre sur un moindre théâtre, dans le commerce ordinaire de la vie, plaît, intéresse, charme par la vivacité de son esprit ; sait instruire avec simplicité et gaieté, donner un conseil, faire un reproche avec autant de tact que de finesse. Or ces deux hommes se trouvaient dans M. Ducharme : l'orateur public et l'orateur privé. L'un se montrait en chaire à sa paroisse assemblée ; l'autre paraissait dans le cercle intime de ses amis et surtout de ces jeunes gens, dont il avait fait ses élèves, ou plutôt ses enfants. Au milieu de cette famille réunie autour de lui comme un auditoire toujours prêt à l'entendre, M. Ducharme parlait comme père, directeur, surveillant, professeur : il parlait donc beaucoup et par devoir et par plaisir ; et l'on peut se figurer quelle puissance devait avoir sur ces jeunes têtes et ces jeunes cœurs cette parole vive, que relevait encore la dignité du prêtre ! Son influence morale s'exerçait surtout dans les lectures spirituelles, où, soit dit en passant, on ne lisait presque jamais ; car quel livre eut pu remplacer auprès de ses élèves la voix de M. Ducharme ? Donnait-il un conseil, c'était en l'appuyant de raisons si fortes, si pressantes, si insinuant, qu'il fallait se ranger de son avis. Avait-il un reproche à adresser, il faisait trembler quelquefois par le feu de son regard et par la sévérité foudroyante de ses paroles ; mais le plus souvent il grondait, menaçait quelque peu, se plaignait beaucoup, et les larmes aux yeux, de sa voix la plus tendre, faisait sentir la blessure qu'on avait faite à son cœur : et ses élèves, que pouvaient-ils faire alors ? sinon pleurer avec lui, regretter le passé, et promettre pour l'avenir de ne plus contrister un tel père ! A l'heure des jeux, M. Ducharme paraissait encore : on le voyait entouré de ses enfants, causant avec entrain, badinant avec finesse, égayant par ses histoires, dont il était souvent et le conteur et le héros ; il en avait un ample répertoire, et pour juger

du charme qu'il savait leur donner, il suffit de se rappeler cette tournure originale d'esprit qui se transmettait, comme un héritage, dans sa famille.....M. Ducharme aimait aussi à faire la classe; et comment ne l'aurait-il pas aimé? il y trouvait l'occasion d'instruire et d'amuser ses chers enfants, de se distraire et de s'amuser lui-même. Je ne sais si, dans ses classes, l'agréable ne l'emportait pas sur l'utile, ou si la récréation ne chassait pas quelquefois le travail; je ne pourrais dire non plus si l'auteur latin, la grammaire ou la rhétorique, ne souffraient pas des digressions, des anecdotes et des bons mots fréquents du professeur; mais voici ce dont je suis certain: M. Ducharme intéressait toujours ses élèves et leur faisait passer des heures délicieuses, tant il avait de ressources dans l'esprit, l'imagination et la mémoire! Il savait leur inspirer de l'émulation et les décidait quelquefois à faire d'énergiques efforts pour le seul plaisir de recevoir une louange de sa bouche.

Je terminerai maintenant par où j'ai commencé. M. Ducharme avait reçu de la nature, ou plutôt de Dieu, toutes les qualités qui font l'orateur: il était doué surtout d'une sensibilité exquise, et c'est ce qui explique les grands succès de son éloquence. Il s'impressionnait facilement et fortement, et ses organes, instrument docile, rendaient de la même manière tous les sentiments qui remplissaient son âme. Ainsi, dans les sujets pathétiques, on voyait bientôt les larmes mouiller ses yeux: il pleurait et ses auditeurs pleuraient avec lui. C'était, comme on le voit, l'application du grand principe de l'art: *Si vis me flere dolendum est primum ipsi tibi*. M. Ducharme n'avait pas d'autre secret pour agir sur les âmes; mais, il faut bien l'avouer, c'était aussi le secret de tous les grands orateurs: ils n'étaient éloquents que par le cœur!

ANT. NANTEL, Ptre

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Une nouvelle éclaircie s'est faite dans les rangs des anciens chefs du Bas-Canada ; Sir Etienne P. Taché et l'hon. M. A. N. Morin sont descendus dans la tombe presque en même temps, léguant à leur pays des exemples de vertu et de patriotisme qui appartiennent à des temps autres que ceux où nous vivons.

Tous deux sont morts au faite de leur gloire, comme si la patrie eut voulu épuiser, pour récompenser leur longue et laborieuse carrière, tout ce qu'elle avait d'honneurs et de distinctions. Sir Etienne occupait le poste éminent de premier ministre, et l'honorable M. Morin mettait la dernière main à la codification des lois du Bas-Canada, lorsque Dieu les a appelés à lui. Et dans ce pays de chicanes parlementaires, où les hommes s'usent si vite, il est beau et plein d'enseignement de voir que le temps n'a fait qu'ajouter un lustre nouveau au mérite de ces deux hommes.

Ainsi s'en vont, pour ne plus revenir, les représentants de la vieille et forte école des Viger, des Bédard et des Neilson. Qui les remplace ? Qui les imite ? Ne dirait-on pas qu'ils emportent avec eux le secret de leurs mâles vertus et de leur ardent patriotisme, en voyant ces qualités si communes chez eux et si rares parmi nous ? Loin de nous de vouloir déprécier nos contemporains ; car qui sait si nos neveux ne nous reconnaîtront pas des mérites que notre modestie cèle à nos yeux ?

La vertu et le patriotisme ont une foule d'acceptions, et souvent le théâtre où ils s'exercent ne paraît si petit et si étroit que parce que nous sommes ou acteurs nous-mêmes ou trop près des acteurs.

Répetons, cependant, que la génération actuelle ne vaut pas celle qui l'a élevée, afin que nous, qui venons en troisième lieu, sachions où trouver des modèles et faire plus d'efforts pour les imiter.

Aujourd'hui surtout, où toutes les questions de constitution, d'algèbre, de nationalité, d'existence politique, de condition maté-

rielle et sociale se trouvent engagées en Canada dans une phase terrible dont Dieu seul a la solution, il n'y a que la sublime vertu de probité et de travail qui puisse nous sauver. C'était là la vertu des patriotes de 1835 et de 1820.

Les Chambres canadiennes se sont ouvertes, le 8 du courant, sous le double coup de la mort du premier ministre et de la crise qui s'en est suivie dans le Cabinet de coalition dont Sir Etienne était la clé de voûte. Les éléments discordants qui composaient le Ministère se sont réveillés avec leur ancienne ardeur du moment où le ciment leur a manqué, et peu s'en est fallu que l'ouvrage politique de tant d'efforts et de combinaisons forcées ne croulât comme une machine mal conçue et mal montée. Grâce, cependant, à une ressource ingénieuse, le calme s'est rétabli et, comme sous un bon roi constitutionnel, le Cabinet s'est organisé sous un premier ministre " qui règne mais ne gouverne pas."

Si les choses se fussent passées comme de droit, la succession de Sir Etienne eut échu à l'honorable M. Cauchon, à qui le Ministère doit le succès de ses mesures de confédération : mais c'eût été trop de chef dans un Cabinet de coalition où les fractions coalisées doivent rester unies et unanimes sous peine de dissolution. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas un médiocre honneur pour la race française que de voir les deux Ministères probablement les plus importants de l'histoire contemporaine, présidés successivement par deux de ses représentants.

Ainsi que tout le monde l'avait prévu, le discours du trône ne contient rien : le Ministère a convoqué le Parlement pour lui exposer le résultat de la mission de ses délégués en Angleterre, terminer la besogne inachevée de la dernière session et lui demander les subsides de Sa Majesté. Les grandes questions sont ajournées à l'hiver prochain.

M. Johnson commence à s'apercevoir, dit le *Courrier des États-Unis*, que son prédécesseur, en lui léguant la conquête du Sud, lui a légué un lourd fardeau. " Le difficile, a dit une fois M. de Girardin, dans la *Presse*, n'est pas de conquérir les États Confédérés : ce sera de supporter les conséquences de la conquête."

En effet, les événements se déroulent à peine qu'il devient évident que le Sud, loin d'être railli sincèrement à l'Union, aspire toujours secrètement à son indépendance. Nous en avons la preuve dans les dernières élections de Richmond, dans les faits dont le Tennessee, l'Arkansas, l'Alabama et la Caroline du Nord sont chaque jour le théâtre. On a pu croire un moment, lorsque le Sud a posé les armes, qu'il revenait sans arrière-pensée sous l'an-

rien drapeau ; il est clair aujourd'hui qu'il n'a renoncé à la lutte que parce qu'elle lui était devenue absolument impossible, et qu'il n'a cédé qu'avec l'espérance de temps meilleurs.

Ajoutons que le gouvernement a suivi une politique qui n'était pas propre à rendre aux anciens confédérés l'amour de l'Union. M. Johnson, dont nous aimons à reconnaître la modération sur beaucoup de points, a commis une grande erreur : c'est sa proclamation d'amnistie. Les exclusions trop nombreuses qu'elle renferme ont fait beaucoup plus de mal que ses dispositions libérales n'ont fait de bien. On ne saurait invoquer la clause du pardon, qui est toujours plus ou moins entachée d'arbitraire, et que le Président peut refuser à son plaisir. Nous voyons un autre mal dans le serment forcé ; c'est le meilleur moyen de faire des parjures, et sans entrer dans la question morale, nous pensons que le sécessionniste de cœur, qui aura prêté un faux serment pour sauver sa famille ou lui-même de la détresse, sera un ennemi d'autant plus irréconciliable qu'on l'aura contraint à mentir et à se mésestimer lui-même, et qu'il tiendra responsable de sa nouvelle humiliation les auteurs de cette contrainte.

Au surplus, il est douteux que le Sud se fût sincèrement rallié, lors même qu'il aurait été traité conformément aux principes du *self-government*. La guerre a bien réellement achevé de créer deux peuples sur le sol des anciens États-Unis, et les vaincus ne verront jamais dans les vainqueurs que les ministres de leur oppression. Qu'on lise les journaux du Sud, forcés à la modération par l'autorité militaire ; ils ne parlent jamais des fédéraux que comme d'étrangers auxquels il faut se soumettre bon gré mal gré. Jamais une parole de cordialité, ou même de bonne entente. Les confédérés ne sont capables que de résignation. L'habitant de l'Alabama ne veut pas plus qu'auparavant être un "Yankee," et la ligne de démarcation qui existait déjà en 1860 entre hommes du Nord et hommes du Sud, a été rendue bien plus profonde par une guerre qui a frappé toutes les familles et scinde à jamais les intérêts des deux sections.

Voilà donc le Nord, qui veut l'Union à tout prix, dans la position des puissances européennes qui tiennent sous le joug des peuples conquis. On parle de réduire l'armée au chiffre de 50,000 hommes : la situation du Sud rend cette réduction impossible. Qu'on cesse de l'occuper militairement, il échappera demain au gouvernement fédéral, et pour l'occuper, il faut au moins 150 mille soldats. Or, 150,000 soldats coûtent plus cher aux États-Unis que 500,000 à la France. Par conséquent, impossibilité complète de réduire la

dette ; possibilité tout au plus de ne pas l'augmenter ; impossibilité d'alléger les impôts qui grèvent la production et la consommation.

En dépit des assurances réitérées données depuis huit jours, sous une forme semi-officielle, relativement au procès de M. Jefferson Davis devant une cour civile, on continue à annoncer que l'ex-président va être traduit, dans un délai très-rapproché, devant une commission militaire analogue à celle qui a jugé les complices de Booth. Un fait qui semblerait donner un certain degré de vraisemblance à cette rumeur, c'est l'ordre lancé par le département de la guerre, et constituant une Commission spéciale appelée à juger "tels prisonniers qu'il plaira au gouvernement de traduire à sa barre." La cour sera composée des officiers généraux suivants : le général J. Holt, qui remplira les fonctions de juge-avocat-général ; les majors-généraux L. Wallace, président ; L. Thomas, G. Mott, J. W. Geary ; les brigadiers-généraux A. B. Underwood, E. S. Bragg, J. F. Ballier, et les colonels Allcock et Stibbs. La commission a tenu, samedi, une séance secrète et s'est ajournée à aujourd'hui. Elle s'occupera, dans le commencement de cette semaine, du jugement du capitaine Wirtz.

Un grand mouvement s'est produit dans le nord du Mexique. Favorisé sans doute par l'espoir que faisait naître parmi les partisans de Juarez la possibilité d'un secours américain, stimulé par l'exemple de Cortinas, qui venait de faire défection à l'empire à la tête de 750 hommes, Negrete a pu successivement s'emparer de Camargo, de China, de Piedras, de Saltillo et de Monterey, tandis que Mendez entraît de vive force à Victoria, faisant prisonnière toute la garnison, après un siège de douze jours. Aux dernières dates, Tula, Tampico et Matamoros étaient les seuls points occupés par les Impériaux, et cette dernière ville avait été sérieusement menacée. Cortinas avait d'abord espéré s'en rendre maître à cause de la faiblesse de la garnison. Mejia avait déclaré l'état de siège et formé une légion étrangère. La bourgeoisie s'était armée sous les ordres de Pedro de la Garza. Pendant ce temps, le général Neigre, trompé par de faux renseignements, avait quitté le Fresnillo, et s'était remis en marche pour Durango, où il avait dû arriver le 20 avril. Ce mouvement avait permis à Negrete de dérober sa marche de Mapimi sur Parras, et delà, sur Saltillo, d'où il avait délogé Lopez, qui, ne se croyant pas en sûreté à Monterey, l'avait abandonné à l'ennemi, et s'était replié sur Matamoros à la tête de 1,400 hommes. Negrete n'avait pas tardé à paraître à la tête de 4,500 hommes, et, le 29 avril, il avait demandé la reddition de la place. L'alarme a été grande dans la population. On prétend que le

général confédéré Haughter, qui commandait à Brownsville, avait offert ses services à Mejia, qui le saurait refusés. Mejia est un indien valeureux et fidèle. Il n'a jamais changé de drapeau, et son courage est proverbial au Mexique. Aussi n'a-t-il pas hésité à offrir la bataille, malgré son infériorité numérique. Il a profité de l'avantage que lui donnait son artillerie, plus nombreuse et surtout mieux servie, et le 30 avril, il a mis les troupes de Negrete en complète déroute.

L'agitation causée dans le Nuevo-Leon par ces événements ne s'est pas étendue au département de San-Luis de Potosi ; les têtes de colonnes françaises devaient, du reste, se montrer bientôt dans les contrées occupées par les insurgés. Le général Mejia avait reçu, le 4 mai, le bataillon de la Légion étrangère, commandé par le chef de bataillon de Brian, ce qui avait déjà déterminé Negrete à regagner Monterey.

L'offensive, prise par le général Juariste, de l'Ouest à l'Est, a décidé le maréchal Bazaine à former deux colonnes, destinées à couvrir le territoire attaqué. L'une a dû occuper Parras, à cinquante lieues Est de Durango, en face du désert de Mapini ; l'autre, partant de San-Luis, devait marcher sur Monterey, située à une égale distance de Parras et de Matamoros. Enfin, le maréchal annonçait l'intention de se porter de sa personne à San-Luis, où il concentrait des troupes de réserve, afin de diriger lui-même, au besoin, les opérations.

L'excellente situation de l'État d'Oajaca avait permis de réduire l'effectif des troupes qui y étaient stationnées. La légion autrichienne devait s'y rendre sous les ordres du général comte de Thun, nommé par l'Empereur au commandement de la 2^e division militaire. Le Jalisco était tranquille ; le général Garcia, nommé au commandement de la 4^e division militaire, avait rejoint son poste à Guadalajara. Le colonel Clinchant, qui occupait cette ville avec les zouaves, avait dû se diriger sur Zacatecas et Leon, à la disposition du commandant en chef. On s'occupait de relier Guadajara à la mer par une bonne route qui conduirait à San-Blas par Tepic. Dans le Sinaloa, on organisait militairement les gardes rurales ; les habitants s'armaient à Mazatlan et dans les environs. Le général de Castagny avait fait venir de Durango le général Aymard avec la plus grande partie de sa brigade ; le colonel Garnier était solidement établi à Guaymas, principal port de la Sonora. Il était appuyé par l'escadre française composée des corvettes *Pallas*, *Lucifer*, *Cordillère* et *Lozère*. La douane avait été remise aux agents de l'empereur Maximilien. Le général Lozada, venu par terre de Tepic, s'était

porté dans le district de Rosario, où il avait obtenu d'heureux résultats contre Corona. Le district de Concordia était en bonne situation ; le lieutenant-colonel Cottret y occupait San-Sebastian, à quinze lieues de Mazatlan et les Mesillos. Enfin, le général Brincourt était venu relever le général Aymard à Durango, et avait pris position, le 19 avril, à San-Juan del Rio, au nord de cette place.

Le Michoacan a été le théâtre d'évènements tristes et glorieux à la fois. Le colonel de Potier, ayant sous ses ordres les volontaires belges, avait reçu mission de pacifier cet État. Son plan était de refouler les Juaristes dans les terres chaudes, privées de ressources pendant l'été. Il avait, à cet effet, divisé son corps en trois colonnes, dont l'une, exclusivement composée de troupes belges, dut se rendre à Tacamburo pour y prendre position, pendant que les deux autres chasseraient l'ennemi devant eux. Mais les Indiens sont des marcheurs sans égal, pouvant faire vingt lieues par jour avec armes et bagages. Le général Regules déjoua, par sa rapidité, toutes les prévisions du colonel de Potier, et, le 11 avril, vers cinq heures du matin, il entra au pas de charge dans Tacamburo, à la tête d'environ 3,000 hommes. Tacamburo, situé à l'entrée de la terre chaude du Michoacan, est entouré de toute part d'une végétation touffue qui en dérobe l'accès. N'ayant avec lui qu'environ 300 hommes, le major belge Tydgadt avait pris position dans le cloître de l'église, où il s'était fortifié à l'aide d'un épaulement où il avait placé son obusier. C'est là qu'il fut attaqué par une force décuple, et que périrent le capitaine Chazal, fils du ministre de la guerre de Belgique, et un grand nombre de braves officiers et soldats. Dans leur impuissance de vaincre une résistance obstinée, les Mexicains mirent le feu à l'église. Décimés par le feu de l'ennemi, épuisés de munitions, chassés par l'incendie, les Belges durent se rendre. Ce combat sera profitable à leur réputation de bravoure que l'opinion locale avait mise, jusque-là, bien au-dessous de celle des Autrichiens, et surtout des Français. On avait remarqué, dans un engagement récent, près de la Vera-Cruz, que les Belges avaient lâché pied tandis que les Autrichiens maintenaient leur terrain et forçaient l'ennemi à la retraite. En général, les troupes belges et autrichiennes sont peu populaires, et le *Globe* rapporte qu'à Puebla la populace les a huées et leur a jeté des pierres. Les Autrichiens sont, pour la plupart, de vieux soldats, mais les Belges font leur première campagne, et l'on ne peut douter qu'il ne s'aguerrissent au contact des troupes françaises.

Le colonel Potier ne tarda pas à prendre une revanche éclatante de l'échec des volontaires belges. Le 24 avril il atteignait Regules à Vanijuco, le mettait en déroute avec une vigueur sans égale et

poursuivait les fuyards pendant plus de cinq heures. A la suite de cette affaire, Regules dut se retirer dans les terres chaudes, où son action se trouve paralysée par le climat et le manque de ressource. Le même jour, 24 avril, un détachement de troupes belges et mexicaines achevait, sur un autre point du Michoacan, la destruction de la bande d'Ugalde, vigoureusement entamée la veille par le colonel Lamadrid. Pour en terminer avec les nouvelles militaires, on espérait l'adhésion des Etats de Tabasco et de Chiapa, tandis qu'on annonçait, en date du 4 avril, que 200 Austro-Mexicains avaient occupé Campêche, et qu'on assurait,—mais ce n'est encore qu'une rumeur,—que les Français étaient entrés à Chihuahua, et que Juarez avait passé au Nouveau-Mexique.

Le paquebot anglais *Brazilian* était arrivé avec 1,130 hommes formant le solde du contingent recruté en Autriche pour le compte du gouvernement de Maximilien I^{er}, et porte à 7,200 hommes le total des expéditions accomplies.

L'Empereur a quitté Mexico, le 18 avril, pour faire une excursion jusqu'à Orizaba, afin de visiter le pays que doit parcourir la voie ferrée entre cette ville et Mexico. On prétend qu'il est reparti en apprenant la prise de Richmond et la capitulation de Lee. On ajoutait que des porteurs de dépêches avaient été immédiatement expédiés à New-York. Avant son départ, M. de Montholon a été reçu en audience d'adieu par l'empereur, qui lui a remis la grand'croix de l'ordre de Guadalupe.

M. Barandieran, nommé ministre du Mexique à Vienne, a été remplacé à Turin par M. Uruga.

L'Ere Nouvelle publie les bases du traité conclu, le 10 avril, entre le ministre des finances et la maison Jecker : 1^o le capital représenté par chaque bon Jecker subira une réduction de 60 p. 100; ces bons ne porteront pas intérêt;—2^o une somme de 1 million de piastres par an est allouée à l'anéantissement de cette créance; 3^o tous les quatre mois, il sera ouvert une adjudication pour amortir les bons Jecker, d'après la meilleure soumission offerte, en les admettant, au plus, à leur valeur nominale;—4^o la maison Jecker s'engage à obtenir l'adhésion des autres porteurs de bons au présent arrangement.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un violent incendie s'est déclaré à Mexico. Les zouaves ont puissamment contribué à s'en rendre maîtres; malheureusement, le colonel Torre et quelques autres ont péri, victimes de leur dévouement. Le 6 mai, on leur a fait, à la cathédrale, de pompeuses funérailles, où assistaient tous les

états-majors français, mexicains, belges et autrichiens. L'Empereur et l'Impératrice s'y étaient fait représenter.

La grosse question des enrôlements aux Etats-Unis a perdu son caractère menaçant. Le bon sens des Yankees n'a pas tardé à démêler, dans les excitations produites par une partie de la presse, la part qui revenait aux spéculateurs d'émigration. Le calcul a été trouvé mauvais et la fièvre a cessé. Mise à l'aise par ce revirement de l'opinion publique, l'autorité n'a pas hésité à faire observer les lois de la neutralité. Le bateau *Drouses*, qui était sur le point de partir pour l'Arizona, avec 269 caisses d'armes à feu, a été retenu à San-Francisco par les autorités de la douane. La plupart des journaux importants de l'Union sont contraires à cette intervention déguisée, et le nombre des bureaux d'émigration, considérable il y a un mois, diminue chaque jour. Les généraux Rosecranz et Sherman ont publiquement réprouvé ces manœuvres. Le *Commercial* déclare que la seule propagande à laquelle les Américains doivent s'attacher au Mexique est celle du commerce et de l'agriculture. L'empereur Maximilien en a ouvert la voie en faisant diverses concessions à des citoyens américains. Une ligne de steamers entre New-York et la Vera-Cruz doit être inaugurée dans un mois. Un écoulement important de population s'est immédiatement dirigé sur le district d'Arizona, à la pacification du Sud. De là à Sonora il n'y a qu'un pas, et les assurances de l'envoyé de l'empereur Maximilien à New-York, M. Luis de Arroyo, protestant des bonnes intentions de son souverain à l'égard du gouvernement de Washington, n'empêcheront pas l'infiltration américaine dans le nord du Mexique. Elle sera plus rapide encore s'il se confirme que l'Empereur ait accueilli les propositions de M. Gwin, qu'il avait refusées d'abord dans la crainte d'un conflit avec les Etats-Unis. On assure que l'ancien sénateur doit se rendre dans la Sonora, comme directeur général, ayant mission d'installer des mineurs et de protéger l'émigration pacifique. Cela peut devenir l'histoire de la lice, et pourtant l'attraction de l'élément travailleur américain ne peut être, en définitive, qu'un bienfait pour ces contrées où tout se trouve, excepté les bras.

Les avis de la Vera-Cruz, du 1^{er} juin, signalent la publication d'un décret impérial imposant un droit de 6 p. 100 *ad valorem* sur le papier, le coton, le linge et les tissus de laine importés dans le pays.

Le 6 mai a eu lieu l'ouverture des Chambres du Brésil. Le discours impérial annonce le mariage des deux princesses du Brésil. Il espère que la médiation amènera le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Les Etats-Unis ont fait pleine

justice aux réclamations de l'Empire dans l'affaire du *Wachussets* et du *Florida*. Le Brésil a reconnu le Mexique. L'empereur se félicite du rétablissement de la paix avec l'Uruguay, et il exprime la conviction que les chambres lui prêteront leur appui pour venger l'honneur national outragé par le Paraguay.

Dès le lendemain, l'opposition a attaqué le ministère, l'accusant d'avoir laissé la frontière de Matto-Grosso sans défense, et, grâce à ses lenteurs dans le départ de la flotte, permis au Paraguay, en occupant Corrientes, de s'emparer de la base d'opérations du Haut-Parana. Le cabinet donna sa démission et MM. d'Abaète et Saraïva n'ayant pu former un ministère, M. Nabuco de Aranja fut chargé de cette mission. M. Nabuco de Aranja est né à Bahia ; c'est un jurisconsulte éminent, ancien journaliste distingué et plusieurs fois ministre de la justice ; il a réussi à composer son ministère. Le sénateur marquis d'Olinda est nommé président du conseil et ministre de l'intérieur ; le sénateur Nabuco de Aranja, ministre de la justice ; le sénateur Silva Perraç, ministre de la guerre ; le sénateur Dias de Carvalho, ministre des finances ; le député Octaviano de Almeida Rosa (en mission dans la Plata), ministre des affaires étrangères ; le député Paula Souza, ministre de l'agriculture.

Les conditions de la triple alliance entre le Brésil, la République argentine et l'Uruguay, ont été réglées entre Mitre, Octaviano de Almeida Rosa et le général Florès, qui a été accueilli, à Buenos-Aires, avec un grand enthousiasme. Ce traité est soumis à la ratification des Chambres argentines, et a été communiqué à celles de Rio-Janeiro.

Par l'article premier, les trois puissances contractantes forment une alliance offensive et défensive contre le Paraguay, dans le but d'obtenir de cette république le redressement de leurs légitimes griefs. Elles s'engagent à fournir pour cette guerre : le Brésil, 45,000 ; la République Argentine, 20,000 et l'État oriental, 5,000, forces jugées d'un commun accord suffisantes pour réaliser le but de la guerre ;

Par l'art. second, les trois puissances promettent de respecter l'indépendance et l'intégrité du Paraguay, sans réclamer pour elles-mêmes aucun agrandissement territorial ; seulement, la frontière du Brésil sera rectifiée et portée jusqu'à l'Apa, et les droits de la Confédération argentine sur San-Thomé et la mission de l'Entorios formellement et définitivement confirmés ;

Par l'art. troisième, elles s'engagent à ne point traiter avec le Président Lopez, qui devra être banni à perpétuité du Paraguay

Le Paraguay devra recevoir une constitution républicaine et libérale ; la dictature héréditaire sera abolie et les chefs du gouvernement devront être élus par le peuple ;

Par l'art. quatrième, le nouveau gouvernement du Paraguay sera tenu de souscrire aux stipulations du présent traité et d'indemniser les puissances alliées de tous les frais et dépenses que la guerre leur aura occasionnés ;

Par l'art. cinquième, la navigation du Parana et du Paraguay sera déclarée libre jusqu'à la province brésilienne de Matto-Grotto ; tout navire étranger pourra pénétrer dans ces deux fleuves sans être soumis à aucun autre règlement qu'à ceux qu'il conviendra aux trois puissances alliées d'établir. Pour assurer l'exécution de cette clause, toutes les fortifications que le Président Lopez avait fait construire soit à Humaita, soit ailleurs, et qui avaient pour but d'entraver la navigation du Paraguay, seront complètement rasées et cela dans le plus bref délai possible ;

Par l'art. sixième, l'alliance devra durer non seulement jusqu'à la fin de la guerre, mais jusqu'à ce que le but que les trois puissances se sont proposé en la concluant, soit complètement atteint ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'un gouvernement honnête et régulier ait été établi, jusqu'à ce qu'il fonctionne paisiblement et qu'il ait accompli toutes les obligations qui lui seront imposées, payé l'indemnité de guerre, démoli les fortifications et complètement affranchi la navigation des deux fleuves.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce traité pour voir combien étaient peu fondés les bruits calomnieux qu'on a répandus en Europe et en Amérique sur les intentions du Brésil. Il n'est plus permis aujourd'hui d'en douter ; le cabinet de Rio-Janeiro ne recherche aucun agrandissement territorial, et son seul désir est de voir se fonder autour de lui des gouvernements stables et réguliers qui permettent enfin à cette partie de l'Amérique de connaître les bienfaits de la tranquillité, de l'ordre et de la civilisation.

Les heureux effets de la triple alliance se font déjà sentir, et les gouvernements de l'Uruguay et de la République argentine s'apprêtent à suivre l'exemple du Brésil et à reconnaître l'empire du Mexique ; elles seront certainement imitées à leur tour par les États limitrophes, et, grâce à l'intelligente initiative du cabinet de Rio-Janeiro, la nouvelle monarchie mexicaine se trouvera prochainement en relation de commerce et d'amitié avec presque toute l'Amérique du Sud. Mais si le traité dont nous venons de faire connaître les principales clauses peut devenir fécond pour la paix et la prospérité des belles contrées de la Plata, il n'a pas

produit jusqu'ici de grands changements dans la situation réciproque des belligérants, et les généraux alliés, paralysés par des obstacles naturels de tout genre, n'ont pas encore obtenu de bien importants résultats. Au départ du dernier courrier, les Paraguayos, au nombre de 45,000, après avoir traversé la province de Matto-Grotto, où ils n'avaient trouvé que des déserts, avaient occupé Corrientes, dans la République argentine, Empeorado, Bella-Vista, et à quinze milles de là San-Thomé. L'escadre brésilienne était à Goya, sur le Parana, à environ 70 milles de Bella-Vista ; elle ne pouvait remonter le fleuve parce que les eaux, toujours fort basses en cette saison, n'étaient plus assez profondes pour porter des navires de guerre. Urquiza était, avec une petite armée recrutée dans les provinces de Corrientes et d'Entrerios, à Rincou del Soto, à 10 milles des troupes du président Lopez ; il attendait pour les attaquer que l'armée brésilienne, sortie de l'État oriental, fût venue assaillir les Paraguayos à San-Thomé. Mais aucune opération vraiment décisive ne pourra s'effectuer aussi longtemps que les eaux seront trop basses pour que les forces navales du Brésil puissent remonter les fleuves ; il faut donc s'attendre à ce que le Président Lopez tienne les alliés en échec, malgré l'infériorité de ses forces, au moins jusqu'aux mois d'octobre. A Rio-Janeiro, on s'impatiente beaucoup de ces lenteurs ; mais on a confiance dans le ministère, qui est composé d'hommes de talent et bien résolus à pousser vigoureusement la guerre.

Il serait bien à désirer que les immenses préparatifs qui se font de part et d'autre n'aboutissent qu'à un prompt arrangement. Ces peuples ont besoin de paix ; c'est par elle qu'ils se développent, et il est douloureux de les voir appliquer, à des luttes improductives, les forces qu'ils pourraient consacrer à des travaux utiles. La République argentine n'a rien à gagner à ces tournois sanglants, et ses chemins de fer réclament la constance de son action pour pouvoir profiter des immenses richesses que renferme son territoire. Elle a beaucoup fait, car elle compte déjà quatre grandes voies ferrées en train d'exécution : celle de Buenos-Aires à Chascomus, 75 milles, avec un capital de 750,000 livres sterling et un intérêt de 7 0/0 garanti pendant 40 ans ;—celle du Rosario à Cordova, 247 milles, capital 1,600,000 livres sterling avec la même garantie ;— la ligne du Nord, 17 milles, ouverte en février dernier, 250,000 livres sterling avec une garantie de 7 0/0 pour 20 ans, sur 150,000 livres sterling ;—et celle de l'Ouest, déjà poussée à 75 milles, jusqu'à Mercédès, et qui doit se continuer jusqu'à Chivilcoy. Qu'elle arrange au plus tôt son différend avec le Paraguay et qu'elle puisse offrir,

à l'immigration croissante, le spectacle d'un peuple assez fort pour dédaigner le recours aux armes.

Car où va le président Lopez ? Certes, nous nous intéressons à ce petit pays plein d'une bravoure qui frise la témérité ; mais pourquoi Lopez, déclaré généralissime par le congrès et fort d'un emprunt voté de 25 millions de piastres,—quoique probablement difficile à réaliser dans les circonstances actuelles—pourquoi a-t-il fait saisir le vapeur argentin le *Salto* et envahir l'état de Corrientes ? Quoiqu'il en soit, la guerre est déclarée, et cet acte impolitique a détaché de lui Urquiza dont les sympathies lui fussent restées fidèles s'il avait respecté le territoire argentin. Jusqu'ici il n'a obtenu que des succès, car on ajoute que les Paraguayos ont aussi occupé Bella-Vista et Goya ; mais nulle résistance organisée ne s'est encore montrée devant lui. Après une conférence, le vicomte de Tamarandé, commandant en chef les forces de mer, et le général Osorio, commandant celles de terre, avaient décidé que deux des trois divisions navales, chargées de troupes de débarquement, remonteraient le Parana et reconnaîtraient la forteresse de Humaita. Le 30 avril, l'escadre avait atteint Santa-Elena, à trente lieues de l'ennemi. Mais elle marche lentement ; obligée de remorquer son charbon, elle est encore retardée par la baisse des eaux ; la seconde division, grâce à cet obstacle, n'avait pas encore pu quitter le Rosario. Les bâtiments légers peuvent remonter, mais ils ne suffisent pas pour triompher des ouvrages formidables qui défendent le fleuve. L'avant-garde argentine, qui les attend pour agir, est à San Ambrosio, à quelques lieues du Riachuelo, sous les ordres du général Paunero. C'est sur ce point que se dirige Urquiza à la tête de 8,000 cavaliers de l'Entrerios. Les deux armées ennemies sont ainsi presque en présence, car le général Robles, avec 6,000 hommes, s'est retranché derrière le Riachuelo dont il a fortifié les rives au moyen de plusieurs batteries. Cette petite rivière coule parallèlement au Parana, à trois lieues de Corrientes. Une partie du corps de Matto-Grotto a été mise sous les ordres de Robles, ce qui a permis de lancer 2,000 hommes dans la province de Corrientes. C'est dans cette dernière ville que stationnent les bâtiments paraguayos et les troupes de terre se renforcent par des batteries. Si les deux escadres se rencontrent sur ce point, la lutte sera vive, mais il paraît plus probable que la flotte du Paraguay remontera le fleuve pour se mettre à l'abri vers Humaita. Du côté du Rio-Uruguay, une autre armée du Paraguay menace la province de Rio-Grande, mais on la dit bien gardée.